



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 MARS 2017**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neuilly-sur-Seine, le vendredi 7 avril 2017

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Alexandra FOURCADE, Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN, M. Jacques PIRSON, M. Michel LEGMANN, Mme Maryline SFEDJ, M. Philippe KARSENTY, Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, M. Serge VINENT GARRO, Mme Ariane GELLE, M. François LE STANG, M. Stéphane ALARDET, M. Patrick GAUTRAT, Mme Françoise DESCHEEMAER, M. Pierre JUSTON, Mme Marie-Claude LÉBOULANGER, Mme Marie-Laure SOUPLÉ, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Caroline MONIN, Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Claude BENEZIT, M. François-Xavier DUPONT, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX, Mme Véronique de FOUGEROUX, M. Gilles GOURLEZ de la MOTTE, Mme Mireille BERTRAND, M. Eric SCHINDLER, M. Rémi CHEYMOL, M. Marc WARNOD, M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI, Mme Emilie QUINTIN, Mme Julie AUFFRET-MULLER, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, Mme Anne WILLOT, M. Bertrand BESSE, M. Bernard LEPIDI, M. Arnaud TEULLE (*à partir du point n°20-30032017*), Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS, M. Anthony DODEMAN, M. Vincent GARRETA.

Etaient excusés représentés :

Mme Marie-Claude LE FLOC'H représentée par Mme Alexandra FOURCADE, M. Damien de FOUCAULT représenté par M. Gilles GOURLEZ de la MOTTE, Mme Alia ATIEH représentée par Mme Emmanuelle d'ORSAY, Mme Florence MAURIN FOURNIER représentée par M. Anthony DODEMAN.

Etait excusé non représenté :

M. Arnaud TEULLE (*jusqu'au point n°19-30032017 inclus*).

Secrétaire : M. Bertrand BESSE.

Le procès-verbal du 14 décembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 :

- N°730/2016 du 09/12/2016** Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête déposée devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire n°1552/2016 relatif à la construction d'un centre multisports en sous-sol et rez-de-chaussée, avec aménagement en aires sportives de la toiture
- N°731/2016 du 09/12/2016** Marché UGAP relatif à l'achat d'un réfrigérateur table top et d'un four micro-ondes pour l'école Charcot de Neuilly-sur-Seine
- N°732/2016 du 09/12/2016** Marché UGAP relatif à la livraison de fioul pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°733/2016 du 09/12/2016** Marché relatif à l'organisation d'un spectacle « La fille du Père Noël » prévu le mercredi 21 décembre 2016 à l'accueil de loisirs Peretti de Neuilly-sur-Seine
- N°734/2016 du 09/12/2016** Marché à procédure adaptée relatif à l'achat du spectacle « Mousse la Frousse » prévu le mardi 27 décembre 2016 à l'accueil de loisirs Saussaye maternel de Neuilly-sur-Seine
- N°735/2016 du 09/12/2016** Marché relatif à l'entretien et dépannage des portes, portails, barrières, rideaux métalliques et autres ensembles motorisés installés dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°736/2016 du 09/12/2016** Marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Produits surgelés hors produits de la mer
- N°737/2016 du 09/12/2016** Marché relatif à des prestations de services dans le cadre de la rénovation de la Résidence pour Personnes Agées (RPA) sise 28, rue du Pont à Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Prestations de géomètre
- N°738/2016 du 09/12/2016** Marché à procédure adaptée relatif à la mise sous pli et au routage d'un courrier du maire aux habitants de Neuilly-sur-Seine
- N°739/2016 du 09/12/2016** Marché relatif aux prestations de vérification périodique et d'entretien courant des installations techniques des fontaines de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°740/2016 du 12/12/2016** Avenant n°3 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Venise Evènement de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
- N°741/2016 du 12/12/2016** Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un diagnostic et une étude de faisabilité en vue de la rénovation partielle du centre aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : étude structure
- N°742/2016 du 12/12/2016** Avenant n°2 au marché n°2014M07 relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°3 : Charpente bois – Menuiseries bois et agencement
- N°743/2016 du 12/12/2016** Avenant n°1 au marché n°2015MT171 relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°5 : Plomberie – Sanitaire
- N°744/2016 du 12/12/2016** Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de la scénographie de l'exposition Jean-Baptiste Charcot au Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine

<u>N°745/2016 du 12/12/2016</u>	Marché relatif à des prestations de services dans le cadre de la rénovation de la Résidence pour Personnes Agées (RPA) sise 28, rue du Pont à Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une mission de programmation et d'économie de la construction
<u>N°746/2016 du 12/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations d'enlèvement de graffiti et d'affichage sauvage sur le domaine public, les bâtiments communaux et privés accessibles depuis le domaine public de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°747/2016 du 12/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de trois armoires séchantes pour la Police Municipale
<u>N°748/2016 du 12/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de rehausseurs en mousse pour l'accueil des jeunes publics au sein de la salle de spectacle du Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°749/2016 du 13/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement des locaux archives documentation rue Louis-Philippe à Neuilly-sur-Seine (lots n°1 à 3)
<u>N°750/2016 du 13/12/2016</u>	Marché relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°751/2016 du 13/12/2016</u>	Avenant n°4 au marché n°2012M205 relatif à l'acquisition d'un système de billetterie et bornes interactives pour le Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : acquisition, prestations de mise en œuvre et maintenance de la solution informatisée de la billetterie spectacles, gestion dynamique de la relation client et vente en ligne
<u>N°752/2016 du 13/12/2016</u>	Avenant n°1 au marché n°2015M06 relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°5 : Volaille et dérivés frais
<u>N°753/2016 du 13/12/2016</u>	Avenant n°1 au marché n°2013M198 relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°7 : Fruits, légumes, pommes de terres – Frais et réfrigérés
<u>N°754/2016 du 13/12/2016</u>	Marché relatif à l'accueil d'une résidence de création théâtrale « Bella Figura » au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine en vue d'une représentation publique de la pièce lors de la saison culturelle 2016-2017
<u>N°755/2016 du 13/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement paysager dans le cadre de la construction d'un complexe sportif à Neuilly-sur-Seine
<u>N°756/2016 du 13/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de collecte, de transport et de dépôts de fonds pour le compte de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°757/2016 du 13/12/2016</u>	Marché relatif à la fourniture et livraison de pièces détachées, de matériels neufs et réparation de matériels d'espaces verts à moteur pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°758/2016 du 13/12/2016</u>	Fixation des tarifs des droits de voirie pour l'année 2017
<u>N°759/2016 du 13/12/2016</u>	Fixation des conditions financières d'utilisation des locaux communaux à l'occasion de tournages de films ou de prises de photographies pour l'année 2017
<u>N°760/2016 du 13/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de cartes d'adhérents à Neuilly Campus

<u>N°761/2016 du 13/12/2016</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public par Madame Stéphanie Bernardin, conférencière agréée, de l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°762/2016 du 13/12/2016</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « L'Histoire du Soldat » prévu le mardi 14 mars 2017 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°763/2016 du 16/12/2016</u>	Marché relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°764/2016 du 16/12/2016</u>	Marché relatif aux missions de contrôle technique et de coordination SPS pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Mission de coordination SPS
<u>N°765/2016 du 16/12/2016</u>	Marché relatif à la réalisation de photomontages pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Réalisation de photomontages pour les espaces publics
<u>N°766/2016 du 16/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de maintenance de divers véhicules du service Propreté urbaine de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°3 : Maintenance préventive et curative sur les véhicules de marque CMAR
<u>N°767/2016 du 16/12/2016</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°9 : Rénovation de l'éclairage public de la rue Delabordère, de la rue du Centre (section comprise entre la rue de Longchamp et la rue Saint-James) et de la rue de la Ferme (section comprise entre la rue de Longchamp et le Boulevard du Général Koenig)
<u>N°768/2016 du 16/12/2016</u>	Marché relatif à l'assistance et aux services associés du progiciel « Arpège Diffusion courriels »
<u>N°769/2016 du 16/12/2016</u>	Marché relatif à la maintenance, l'assistance et l'hébergement du produit « Espace Famille »
<u>N°770/2016 du 16/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'une soirée conférence-débat organisée par l'Espace Santé Jeunes de Neuilly-sur-Seine (ESJ)
<u>N°771/2016 du 21/12/2016</u>	Marché relatif à la maintenance du progiciel « Pack fourrières »
<u>N°772/2016 du 21/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un spectacle « Trucha, Rino et les autres » destiné aux enfants à partir de 4 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<u>N°773/2016 du 21/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un atelier photo « La photo de rue, retouche et effets » destiné à un public adultes (à partir de 15 ans) à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<u>N°774/2016 du 21/12/2016</u>	Marché relatif aux prestations de maintenance du matériel de lutte contre l'incendie et des systèmes de désenfumage de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°775/2016 du 21/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations d'assistance et de conseil pour le renouvellement du contrat de concession de service public de la restauration scolaire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°776/2016 du 21/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la mission de coordination SSI pour l'extension de l'alarme incendie de l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°777/2016 du 21/12/2016</u>	Marché relatif à l'acquisition de deux lettres autographes pour l'enrichissement des fonds de collection du service Archives-Documentation-Patrimoine de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°778/2016 du 21/12/2016</u>	Marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine (2 lots)
<u>N°779/2016 du 21/12/2016</u>	Marché relatif à la fourniture de boissons non alcoolisées pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°780/2016 du 22/12/2016</u>	Avenant n°3 au marché n°2012M206 relatif à l'acquisition d'un système de billetterie et bornes interactives pour le Théâtre des Sablons - Lot n°2 : fourniture de bornes interactives basées sur des tablettes du commerce et développement d'applications mobiles
<u>N°781/2016 du 22/12/2016</u>	Marché de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement urbain et paysager des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<u>N°782/2016 du 22/12/2016</u>	Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration et l'extension du groupe scolaire Michelis à Neuilly-sur-Seine
<u>N°783/2016 du 22/12/2016</u>	Avenant n°2 au marché n°2014MS87 relatif à l'organisation de la course pédestre de Neuilly-sur-Seine Lot n°1 : Organisation de la compétition
<u>N°784/2016 du 22/12/2016</u>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°18 : Fourniture, livraison et mise en œuvre de panneaux marqués « interdit aux chiens »
<u>N°785/2016 du 27/12/2016</u>	Maintien des tarifs en vigueur dans les parkings publics et résidentiels pour l'année 2017
<u>N°786/2016 du 28/12/2016</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public par la société Métropole Télévision de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°787/2016 du 28/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un lecteur DVD pour le Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°788/2016 du 28/12/2016</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Bella Figura » prévu le samedi 28 janvier 2017 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°789/2016 du 28/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de deux ateliers « Figurines d'ombres chinoises » destinés aux enfants de 5 à 8 ans et de 9 à 12 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<u>N°790/2016 du 28/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un atelier d'arts plastiques « Photographeur comme Cartier Bresson » destiné aux enfants de 6 à 10 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<u>N°791/2016 du 28/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un atelier d'arts plastiques « Le monde étrange de Félix Vallotton » destiné aux enfants de 4 à 8 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<u>N°792/2016 du 29/12/2016</u>	Avenant n°1 au marché n°2013M16 relatif à la commercialisation de films publicitaires, au titre de la publicité locale, diffusés par le cinéma "Le Village" de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°793/2016 du 29/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation du graphisme de l'exposition Jean-Baptiste Charcot au Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N°794/2016 du 29/12/2016</u>	Création d'une crèche municipale sise 59, rue de Longchamp à Neuilly-sur-Seine - Marché n°2015M64 - Lot n°1 : Corps d'Etats secondaires - Approbation du décompte général de la société ALTER BATIMENT (décision modificative)
<u>N°795/2016 du 29/12/2016</u>	Marché relatif à la maintenance et aux services associés du progiciel « Livre Foncier »
<u>N°796/2016 du 29/12/2016</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de deux fours micro-ondes pour les cantonniers de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°797/2016 du 29/12/2016</u>	Marché relatif à la maintenance et aux services associés des progiciels « ATAL et E-ATAL »
<u>N°798/2016 du 30/12/2016</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MT125 relatif au marché de travaux ponctuels de rénovation intérieure dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Peinture
<u>N°799/2016 du 30/12/2016</u>	Marché relatif à l'entretien et au dépannage des paratonnerres et parafoudres des bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°800/2016 du 30/12/2016</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la souscription d'un contrat d'assurance annulation pour le concert organisé à l'occasion des vœux pour l'année 2017
<u>N°1/2017 du 02/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un concert au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine dans le cadre des festivités de vœux
<u>N°2/2017 du 03/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un concert à l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine dans le cadre des festivités de vœux
<u>N°3/2017 du 04/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réparation du chariot élévateur électrique DOOSAN en urgence - Remise en état du système de freinage
<u>N°4/2017 du 05/01/2017</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MT127 relatif au marché de travaux ponctuels de rénovation intérieure dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°3 : Eclairage
<u>N°5/2017 du 09/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et mise en œuvre d'une borne SETHA de distribution d'eau pour le futur arrosage automatique de la place angle rue du Château / rue Chartran à Neuilly-sur-Seine
<u>N°6/2017 du 09/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'intervention d'ENEDIS dans le cadre de la remise en service des réseaux électriques suite à l'incendie au 167, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<u>N°7/2017 du 09/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation de trois ateliers culinaires sur le thème de la découverte des fruits et légumes d'hier à destination des enfants de l'accueil de loisirs maternel Charcot de Neuilly-sur-Seine
<u>N°8/2017 du 09/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réalisation de génie civil pour le passage de la fibre optique 21, rue Louis Philippe à Neuilly-sur-Seine
<u>N°9/2017 du 16/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'élaboration d'une note de calcul afin de réaliser un mur de soutènement aux 137/141, rue de Longchamp dans le cadre du projet d'aménagement paysager d'une partie de la place Bagatelle à Neuilly-sur-Seine

<u>N°10/2017 du 16/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement des locaux « Archives Documentation » rue Louis-Philippe à Neuilly-sur-Seine - Lot n°4 : Rayonnage mobile
<u>N°11/2017 du 16/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un diagnostic et une étude de faisabilité en vue de la rénovation partielle du centre aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Etude acoustique
<u>N°12/2017 du 16/01/2017</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°10 : Rénovation de l'éclairage public de la rue Chartran, de la rue de l'Eglise et de la rue des Poissonniers
<u>N°13/2017 du 16/01/2017</u>	Marché relatif à la fourniture, à la livraison et au déchargement de plantes pour la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Fourniture, livraison et déchargement de plantes vivaces
<u>N°14/2017 du 16/01/2017</u>	Marché relatif à la fourniture, à la livraison et au déchargement de plantes pour la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Fourniture, livraison et déchargement de plantes fleuries
<u>N°15/2017 du 16/01/2017</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « L'Histoire du Soldat » prévu le mardi 14 mars 2017 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°16/2017 du 16/01/2017</u>	Autorisation d'ester en justice à la suite des dommages causés à l'immeuble, propriété de la Commune, situé au 7 bis, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine, le 2 juin 2015
<u>N°17/2017 du 16/01/2017</u>	Marché relatif au droit d'utilisation et à la maintenance du logiciel de gestion des réservations pour les studios de répétition du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°18/2017 du 16/01/2017</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « The Roots » prévu le mardi 28 mars 2017 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°19/2017 du 20/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'arbres, d'arbustes et de vivaces dans le cadre des aménagements paysagers de la place Château / Chartran et d'une partie du boulevard du Général Leclerc (entre la rue Nortier et la rue Perronet)
<u>N°20/2017 du 20/01/2017</u>	Marché relatif à des prestations d'éveil musical dans les crèches de Neuilly-sur-Seine
<u>N°21/2017 du 20/01/2017</u>	Marché relatif à la maintenance pour le lecteur et le reproducteur de microfiches et microfilms situé au service Archives-Documents-Patrimoine
<u>N°22/2017 du 20/01/2017</u>	Marché relatif à la souscription au service d'assistance statutaire et abonnement au site Internet du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne
<u>N°23/2017 du 20/01/2017</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MS50 relatif à la pose, location, entretien et relevés des compteurs d'eau froide, eau chaude sanitaire et chauffage dans les logements sociaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°24/2017 du 20/01/2017</u>	Avenant n°1 au marché n°2014M89 relatif à l'internalisation de la messagerie électronique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°25/2017 du 20/01/2017</u>	Vente de gré à gré d'un tracteur

<u>N°26/2017 du 20/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de vestiaires et poteaux guide file pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°27/2017 du 25/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un faux plafond pour un espace d'exposition temporaire dédié au projet de rénovation des contre-allées de la RN13
<u>N°28/2017 du 25/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une maquette de présentation dans le cadre du projet de rénovation des contre-allées de la RN13
<u>N°29/2017 du 25/01/2017</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°11 : Rénovation de l'éclairage public de la rue Edouard Nortier
<u>N°30/2017 du 25/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de stylos offerts lors des célébrations de mariage, des livrets de famille, encarts et étuis pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Livrets de famille, encarts et étuis
<u>N°31/2017 du 25/01/2017</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MF108 relatif à la fourniture, la livraison et la pose de columbariums en comblanchien et/ou en granit, et à la fourniture, la livraison et la pose de dallage en comblanchien et/ou en granit pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°32/2017 du 25/01/2017</u>	Marché relatif à une prestation ponctuelle d'accompagnement à l'évolution professionnelle d'un agent de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°33/2017 du 25/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'abonnement à une solution de gestion de données économiques
<u>N°34/2017 du 25/01/2017</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association Réseau Carel
<u>N°35/2017 du 25/01/2017</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association Images en bibliothèques
<u>N°36/2017 du 25/01/2017</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Directrices et directeurs de Bibliothèques municipales et de Groupements intercommunaux des Villes de France
<u>N°37/2017 du 25/01/2017</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Bibliothécaires de France
<u>N°38/2017 du 25/01/2017</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale
<u>N°39/2017 du 25/01/2017</u>	Marché relatif au contrôle, à l'étalonnage et à la réparation ponctuels de quatre détecteurs de gaz et d'un masque Auto-sauveteur des services Voirie - Assainissement, Espaces Verts et Propreté Urbaine de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°40/2017 du 25/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de poubelles de type « tulipe » pour les espaces publics de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°41/2017 du 26/01/2017</u>	Avenant n°2 au marché n°2014MS88 relatif à l'organisation de la course pédestre de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Gestion informatique et chronométrage
<u>N°42/2017 du 26/01/2017</u>	Avenant n°1 au marché n°2015MF159 relatif à l'acquisition de consommables automobiles pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Acquisition de pneumatiques pour véhicules

<u>N°43/2017 du 26/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance du progiciel Terra Explorer
<u>N°44/2017 du 26/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de radios émetteurs récepteurs pour assurer la sécurité du centre aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°45/2017 du 30/01/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'une plonge pour lave-vaisselle pour le multi-accueil petite enfance Bergerat de Neuilly-sur-Seine
<u>N°46/2017 du 30/01/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de changes complets pour les structures d'accueil de la petite enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°47/2017 du 30/01/2017</u>	Marchés UGAP relatifs à l'acquisition de divers matériels et consommables informatiques pour les besoins des services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°48/2017 du 30/01/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un tapis de sol pour la médiathèque Longchamp de Neuilly-sur-Seine
<u>N°49/2017 du 30/01/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un réfrigérateur et d'un four micro-ondes pour les écoles de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°50/2017 du 30/01/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de mobilier pour le service des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°51/2017 du 30/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location de matériel de mesure et de traitement de l'humidité de l'air pour la salle d'exposition du Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°52/2017 du 30/01/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de matériels divers pour le Centre Aquatique de Neuilly-sur-Seine
<u>N°53/2017 du 30/01/2017</u>	Avenant n°1 au marché relatif à l'achat du spectacle « L'Avaleur » prévu le jeudi 30 mars 2017 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°54/2017 du 30/01/2017</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec le centre de musique Frédéric Hasselmann de l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°55/2017 du 30/01/2017</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'association France Opéra de l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°56/2017 du 30/01/2017</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Terres d'Aventure du foyer-bar du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°57/2017 du 30/01/2017</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation consécutive aux dommages causés à une sépulture au cimetière de Nanterre
<u>N°58/2017 du 30/01/2017</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête déposée devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise et portant le n°1610809-1 tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire n°1122 du 26 mai 2016 portant démolition totale d'une maison et construction d'un immeuble de 19 logements sur un terrain sis 100, rue Charles Laffitte à Neuilly-sur-Seine

<u>N°59/2017 du 30/01/2017</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête déposée devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise et portant le n°1610831-1 tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire n°1122 du 26 mai 2016 portant démolition totale d'une maison et construction d'un immeuble de 19 logements sur un terrain sis 100, rue Charles Laffitte à Neuilly-sur-Seine
<u>N°60/2017 du 30/01/2017</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête déposée devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise et portant le n°1611111-1 tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire n°1156/2016 du 27 mai 2016 relatif à la construction d'une clinique sur un terrain sis 48 bis et 48 ter, boulevard Victor Hugo et 45 à 49, rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine
<u>N°61/2017 du 30/01/2017</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête déposée devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise et portant le n°1611112-2 tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire n°1156/2016 du 27 mai 2016 relatif à la construction d'une clinique sur un terrain sis 48 bis et 48 ter, boulevard Victor Hugo et 45 à 49, rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine
<u>N°62/2017 du 31/01/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de deux centrales vapeur et d'un fer à repasser pour les crèches de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°63/2017 du 31/01/2017</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MF148 relatif à l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'un système de billetterie, panneaux d'affichage dynamique dans le cadre du réaménagement et de la rénovation des espaces d'accueil du Cinéma Le Village
<u>N°64/2017 du 31/01/2017</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MS103 relatif au commissariat et à la scénographie de l'exposition temporaire sur Jean-Baptiste CHARCOT au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°65/2017 du 31/01/2017</u>	Marché relatif à la réalisation des missions de contrôle technique, de coordination SPS (Sécurité et Protection Santé) et de coordination SSI (Système Sécurité Incendie) des opérations de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°66/2017 du 01/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un audit financier et comptable de l'association Temps libre de Neuilly-sur-Seine
<u>N°67/2017 du 01/02/2017</u>	Marché relatif à l'accès à la base de données techniques et réglementaires de la construction REEF4 du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)
<u>N°68/2017 du 01/02/2017</u>	Avenant n°1 au marché relatif à l'entretien du matériel de chantier de voirie de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°69/2017 du 01/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la gestion dématérialisée de la procédure des Déclarations de Travaux (DT) et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) via une plateforme internet pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°70/2017 du 01/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et la livraison de produits d'entretien destinés au nettoyage du domaine public de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°71/2017 du 01/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de matériel pour engins de lavage de la voie publique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°72/2017 du 01/02/2017</u>	Réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne (2ème phase) - Marché n°2008M33 - Lot n°17 : Sonorisation - Approbation du décompte général de la société VIDELIO IEC

<u>N°73/2017 du 01/02/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un lave-linge en remplacement pour l'école maternelle du groupe scolaire Madeleine Michelis de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°74/2017 du 03/02/2017</u>	Marché relatif à l'organisation d'un stage d'initiation au roller de 5 jours à l'accueil de loisirs des Huissiers de Neuilly-sur-Seine
<u>N°75/2017 du 03/02/2017</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la Société House Of Music and Entertainment de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°76/2017 du 03/02/2017</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la Société Clarins de l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°77/2017 du 03/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat d'une sonorisation aquatique portable pour l'animation des activités du centre aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°78/2017 du 03/02/2017</u>	Marché relatif au déplacement d'ouvrage de gaz naturel dans le cadre du futur aménagement paysager de la place de Bagatelle et du 137/141, rue de Longchamp à Neuilly-sur-Seine
<u>N°79/2017 du 03/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de deux chariots de manutention pour l'unité de production du service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°80/2017 du 03/02/2017</u>	Marché à procédure adapté relatif à la fourniture et la livraison de produits plastiques pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°81/2017 du 03/02/2017</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°12 : Rénovation de l'éclairage public de la rue Parmentier
<u>N°82/2017 du 06/02/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de kits de contrôle des huiles de friture végétales lors des inspections en hygiène alimentaire
<u>N°83/2017 du 08/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'emballage et au transport aller-retour d'œuvres d'art pour le Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°84/2017 du 08/02/2017</u>	Portant suppression de la régie d'avances pour le paiement des cachets des artistes et des conférenciers, frais annexes mentionnés dans le contrat : affiches, transports, indemnités repas... et annulations éventuellement pour les manifestations culturelles
<u>N°85/2017 du 08/02/2017</u>	Marché UGAP relatif à la livraison de fioul pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°86/2017 du 08/02/2017</u>	Marché UGAP relatifs à l'acquisition de deux armoires d'atelier et de dix bacs de rangement pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°87/2017 du 08/02/2017</u>	Recyclage de machines hors d'usage
<u>N°88/2017 du 08/02/2017</u>	Destruction de véhicules hors d'usage
<u>N°89/2017 du 10/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de têtes de forage, de forets, d'adaptateurs, de bêches, de pics et de burins compatibles avec du matériel WACKER pour la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°90/2017 du 10/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réparation du chariot élévateur électrique DOOSAN - Remise en état du moteur de traction gauche
<u>N°91/2017 du 13/02/2017</u>	Accord-cadre relatif à l'acquisition de licences et de mises à jour de logiciels pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°23
<u>N°92/2017 du 13/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la captation d'images et le montage de films vidéo numériques pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°93/2017 du 13/02/2017</u>	Transfert d'un bail d'habitation d'un appartement à loyer social conventionné sis 167/169, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AJ n°146, au profit de Monsieur Patrick DEBIONNE
<u>N°94/2017 du 14/02/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de tables et de chaises pour les manifestations et événements divers organisés par la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°95/2017 du 15/02/2017</u>	Avenant n°1 au marché n°2013M37 relatif à l'acquisition de matériels informatiques pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-sur-Seine
<u>N°96/2017 du 15/02/2017</u>	Accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison d'arbustes pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°97/2017 du 15/02/2017</u>	Marché relatif à la prestation de réparation du système de radiocommunication de la Police Municipale de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°98/2017 du 15/02/2017</u>	Taux de rémunération des intermittents du spectacle
<u>N°99/2017 du 16/02/2017</u>	Marchés UGAP relatifs à l'acquisition de divers matériels et consommables informatiques pour les besoins des services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°100/2017 du 16/02/2017</u>	Désignation des fonctionnaires admis à siéger avec voix consultative à la Commission de Délégation de Service Public pour la délégation de service public relative à la restauration scolaire pour la période 2017-2022
<u>N°101/2017 du 17/02/2017</u>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°19 : Fourniture, livraison et mise en œuvre de gazon artificiel pour le square Rops
<u>N°102/2017 du 17/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif au remplacement du vitrage du second puits de lumière de la salle polyvalente du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°103/2017 du 20/02/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un réfrigérateur pour les besoins de la crèche Sainte-Anne à Neuilly-sur-Seine
<u>N°104/2017 du 20/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'impression, à la fourniture d'enveloppes et à la mise sous pli des cartes d'électeur pour le service des Élections de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°105/2017 du 20/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de cinq bancs pour les vestiaires du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°106/2017 du 20/02/2017</u>	Marché relatif au dévoiement du réseau de téléphonie ORANGE dans le cadre du futur aménagement paysager de la place de Bagatelle et du 137/141, rue de Longchamp à Neuilly-sur-Seine

<u>N°107/2017 du 20/02/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de six blocs vestiaires pour l'école élémentaire Poissonniers de Neuilly-sur-Seine
<u>N°108/2017 du 21/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la commercialisation de films publicitaires (lot n°2 : publicité locale) diffusés par le cinéma "Le Village" de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°109/2017 du 21/02/2017</u>	Avenant n°4 à la décision n°87/2008 modifiant le budget de rattachement de la régie d'avances pour le paiement des menues dépenses du service Arts Visuels installé au 125, avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine
<u>N°110/2017 du 21/02/2017</u>	Portant suppression de la régie d'avances destinée aux achats nécessaires aux repas organisés par le Maire et la municipalité dans les locaux communaux
<u>N°111/2017 du 22/02/2017</u>	Convention de prêt d'œuvres avec Météo-France dans le cadre de l'exposition « Jean-Baptiste Charcot, l'explorateur légendaire » organisée au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine du 23 février au 27 avril 2017
<u>N°112/2017 du 22/02/2017</u>	Convention de prêt d'œuvres avec la Fondation Olympique pour la Culture et le Patrimoine dans le cadre de l'exposition « Jean-Baptiste Charcot, l'explorateur légendaire » organisée au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine du 23 février au 27 avril 2017
<u>N°113/2017 du 22/02/2017</u>	Convention de prêt d'œuvres avec le Yacht Club de France dans le cadre de l'exposition « Jean-Baptiste Charcot, l'explorateur légendaire » organisée au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine du 23 février au 27 avril 2017
<u>N°114/2017 du 22/02/2017</u>	Marché relatif à la préparation et l'animation de huit ateliers scientifiques destinés aux enfants dans le cadre de l'exposition « Jean-Baptiste CHARCOT, l'explorateur légendaire » au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°115/2017 du 22/02/2017</u>	Marché relatif à l'animation de deux conférences intitulées « soirée projection débat » dans le cadre de l'exposition « Jean-Baptiste CHARCOT, l'explorateur légendaire » à l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°116/2017 du 22/02/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fabrication et à la pose de signalétique adhésive sur la verrière du Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine dans le cadre de l'exposition temporaire « Jean-Baptiste Charcot, l'explorateur légendaire »
<u>N°117/2017 du 22/02/2017</u>	Marché relatif à la location d'objets inuit, la préparation et l'animation de six ateliers inuit destinés aux enfants dans le cadre de l'exposition « Jean-Baptiste CHARCOT, l'explorateur légendaire » dans la salle d'exposition du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°118/2017 du 22/02/2017</u>	Marché relatif à l'animation d'une conférence intitulée « soirée projection débat » dans le cadre de l'exposition « Jean-Baptiste CHARCOT, l'explorateur légendaire » à l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°119/2017 du 23/02/2017</u>	Marchés UGAP relatifs à l'acquisition de divers matériels et consommables informatiques pour les besoins des services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°120/2017 du 23/02/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de chaises visiteur pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°121/2017 du 23/02/2017</u>	Approbation de la mission dévolue à la société Manpower Restauration, spécialisée dans le recrutement d'intérimaires spécialisés restauration et hôtellerie, pour la mise à disposition d'employés de restauration selon les besoins

<u>N°122/2017 du 23/02/2017</u>	Approbation de la mission dévolue au cabinet Michael Page, spécialisé dans le recrutement de cadres, ingénieurs et dirigeants, pour les recrutements d'un Directeur adjoint du pôle Espaces Publics et d'un Directeur du pôle Aménagement urbain et Habitat
<u>N°123/2017 du 24/02/2017</u>	Marché relatif à la fourniture et livraison de pièces détachées, de matériels neufs et réparation de matériels d'espaces verts à moteur pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°124/2017 du 24/02/2017</u>	Avenant n°2 au marché n°2014M157 relatif à l'organisation des séjours de vacances pour les enfants et les adolescents de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : séjours de vacances à la montagne
<u>N°125/2017 du 24/02/2017</u>	Avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°2013M74 relatif à la fourniture et livraison de fauteuils de type « Luxembourg » pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°126/2017 du 24/02/2017</u>	Marché relatif aux interventions de dépannage de la chaudière de l'église Saint Jean-Baptiste à Neuilly-sur-Seine
<u>N°127/2017 du 24/02/2017</u>	Avenant n°1 au marché relatif à l'achat du spectacle « Terre Noire » prévu le samedi 25 février 2017 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°128/2017 du 01/03/2017</u>	Avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un faux plafond pour un espace d'exposition temporaire dédié au projet de rénovation des contre-allées de la RN13
<u>N°129/2017 du 01/03/2017</u>	Marché relatif à une prestation de location à usage multiple d'un fichier d'adresses des nouveaux arrivants à Neuilly-sur-Seine pour l'année 2017
<u>N°130/2017 du 01/03/2017</u>	Marchés UGAP relatifs à l'acquisition de divers matériels et consommables informatiques pour les besoins des services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°131/2017 du 01/03/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'audit de performance du système d'information de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°132/2017 du 01/03/2017</u>	Marché relatif à la maintenance fonctionnelle et technique et à des prestations spécifiques du progiciel Airs Délib
<u>N°133/2017 du 01/03/2017</u>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°20 : Fourniture, livraison et mise en œuvre de résines perméables
<u>N°134/2017 du 01/03/2017</u>	Recyclage d'un matériel hors d'usage
<u>N°135/2017 du 01/03/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de quatre pompes de relevage dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde
<u>N°136/2017 du 01/03/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif au nettoyage des baies vitrées du centre aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°137/2017 du 01/03/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif au traitement antidérapant du carrelage existant du Centre Aquatique de Neuilly-sur-Seine
<u>N°138/2017 du 01/03/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à des mesures d'adhérence VEP du carrelage existant du Centre Aquatique de Neuilly-sur-Seine

<u>N°139/2017 du 01/03/2017</u>	Marché relatif à la réalisation de diagnostics amiante complémentaires dans le cadre de l'extension et de la restructuration du groupe scolaire Michelis à Neuilly-sur-Seine
<u>N°140/2017 du 03/03/2017</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'Association Consistoriale Israélite de Paris de divers espaces de l'Espace de Loisirs « LE 167 » de Neuilly-sur-Seine
<u>N°141/2017 du 03/03/2017</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public pour l'installation de bornes de collecte de textiles
<u>N°142/2017 du 03/03/2017</u>	Marché relatif à l'achat des feuilles de registre d'état civil pour l'année 2018
<u>N°143/2017 du 03/03/2017</u>	Marché relatif à la maintenance de l'armoire rotative KARDEX
<u>N°144/2017 du 03/03/2017</u>	Marché relatif à l'acquisition de médailles de sport personnalisées au nom du Conseil Municipal des Jeunes
<u>N°145/2017 du 03/03/2017</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association BIB92
<u>N°146/2017 du 06/03/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de tables pour l'accueil de loisirs des Huissiers à Neuilly-sur-Seine
<u>N°147/2017 du 06/03/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de fauteuils pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°148/2017 du 06/03/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'achat d'un chariot pour le Cinéma Le Village de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°149/2017 du 08/03/2017</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MS65 relatif à la maintenance des matériels et machines du garage et des ateliers municipaux de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Maintenance des machines à bois et de la centrale d'aspiration de la menuiserie
<u>N°150/2017 du 08/03/2017</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MS65 relatif à la maintenance des matériels et machines du garage et des ateliers municipaux de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Maintenance de machines diverses
<u>N°151/2017 du 08/03/2017</u>	Marché relatif au dévoiement du réseau de téléphonie NUMERICABLE dans le cadre du futur aménagement paysager de la place de Bagatelle et du 137/141, rue de Longchamp à Neuilly sur Seine
<u>N°152/2017 du 08/03/2017</u>	Marché relatif au droit d'utilisation, à la maintenance et aux prestations spécifiques des logiciels « ADAGIO V5, SOPRANO V5 et CONCERTO V5 »
<u>N°153/2017 du 08/03/2017</u>	Avenant n°2 au marché n°2016MT100 relatif aux travaux de rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore de la rue Perronet et des dalles sur l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<u>N°154/2017 du 08/03/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remplacement des pierres collées sur support métallique des quatre portes pompiers au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°155/2017 du 08/03/2017</u>	Assignation au fond devant le Tribunal d'instance de Courbevoie, autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat dans le cadre de la procédure de recouvrement des loyers et charges impayés pouvant conduire à l'expulsion

<u>N°156/2017 du 08/03/2017</u>	Marché relatif à un test de lutte contre le Cameraria du Marronnier à l'aide d'une phéromone d'une durée d'action de trois mois
<u>N°157/2017 du 08/03/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de pièces détachées et à la maintenance de la station de lavage sise 31, boulevard du Parc à Neuilly-sur-Seine
<u>N°158/2017 du 08/03/2017</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société l'Oréal produits de luxe international de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°159/2017 du 08/03/2017</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'association Agam Zephir de divers espaces de l'Espace de Loisirs « LE 167 » de Neuilly-sur-Seine
<u>N°160/2017 du 08/03/2017</u>	Marché relatif à la caractérisation complémentaire d'échantillons d'acier et estimation de leur soudabilité du local machinerie de l'ascenseur de l'aile droite de l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°161/2017 du 08/03/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une coupeuse de plans pour le bureau d'étude de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°162/2017 du 08/03/2017</u>	Marché relatif à l'organisation d'un stage d'initiation au roller de cinq jours à l'accueil de loisirs des Huissiers de Neuilly-sur-Seine
<u>N°163/2017 du 14/03/2017</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Utilisateurs des Logiciels d'Infor Bibliothèque
<u>N°164/2017 du 14/03/2017</u>	Marché relatif à la fourniture de matériel cardio-aquatique pour le centre aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°165/2017 du 14/03/2017</u>	Destruction d'une remorque hors d'usage
<u>N°166/2017 du 14/03/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'intervention d'oiseaux de proie pour l'effarouchement des pigeons sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine pendant une période de onze semaines
<u>N°167/2017 du 14/03/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'une ferme pédagogique qui se tiendra les 20 et 21 mai 2017 dans le cadre du Week-end du Végétal
<u>N°168/2017 du 14/03/2017</u>	Marché relatif à l'animation d'un atelier pédagogique « jeux en bois » qui se tiendra les 20 et 21 mai 2017 dans le cadre du Week-end du Végétal
<u>N°169/2017 du 14/03/2017</u>	Marché relatif à l'animation d'un atelier pédagogique « grimpe dans les arbres » qui se tiendra les 20 et 21 mai 2017 dans le cadre du Week-end du Végétal
<u>N°170/2017 du 14/03/2017</u>	Marché relatif à l'animation d'un atelier pédagogique « découverte du goût » qui se tiendra les 20 et 21 mai 2017 dans le cadre du Week-end du Végétal
<u>N°171/2017 du 14/03/2017</u>	Marché relatif à l'animation d'un atelier pédagogique « balade en calèche » qui se tiendra les 20 et 21 mai 2017 dans le cadre du Week-end du Végétal
<u>N°172/2017 du 14/03/2017</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Merlin » prévu le mardi 4 juillet 2017 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°173/2017 du 17/03/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de sacs transparents servant à contenir les dosettes de café, thé, sucre,... pour la livraison des denrées alimentaires lors des scrutins de 2017

1^{ère} PARTIE

N°1-30032017

BUDGET VILLE - COMPTE DE GESTION 2016

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2016.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2016	Part de 2015 affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Balance de sortie 2016
Investissement	- 7 153 031,63 €	0,00 €	+ 3 678 488,21 €	- 3 734 632,11 €
Fonctionnement	+ 19 538 413,27 €	+ 14 930 313,64 €	+ 6 208 657,73 €	+ 15 320 845,91 €
Total	+ 12 385 381,64 €	+ 14 930 313,64 €	+ 9 887 145,94 €	+ 11 586 213,80 €

N°2-30032017

BUDGET VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2016.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2016, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2016	29 863 997,94 €
Dépenses de l'exercice 2016	- 26 185 509,73 €
Soit un excédent 2016 de	+ 3 678 488,21 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2015	- 7 413 120,32 €
Résultat cumulé fin 2016	- 3 734 632,11 €
Dépenses reportées	- 9 525 606,09 €
Recettes reportées	+ 765 812,62 €
Résultat de clôture	- 12 494 425,58 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2016	159 246 023,89 €
Dépenses de l'exercice 2016	- 153 037 366,16 €
Soit un excédent 2016 de	+ 6 208 657,73 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2015	+ 8 852 099,49 €
Résultat cumulé fin 2016	+ 15 060 757,22 €
Correction par intégration des résultats des budgets annexes Assainissement et Parkings	+ 260 088,69 €
Résultat cumulé 2016	+ 15 320 845,91 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Ville pour l'exercice 2016.

N°3-30032017 BUDGET VILLE - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2017 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2016 à la somme de - 12 494 425,58 € dont :
- 3 734 632,11 € intégré au compte 001 (dépenses) section d'investissement - Budget Ville - Exercice 2017 ;
- 8 759 793,47 € correspondant au solde des reports arrêté.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2016 de + 15 320 845,91 € :
- au financement du besoin de financement de la section d'investissement 2016 - Budget Ville - Exercice 2017 pour + 3 734 632,11 € ;
La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) – section d'investissement.
- à la couverture du solde des reports 2016 - Budget Ville - Exercice 2017 pour + 8 759 793,47 €. La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) – section d'investissement.
- à la section de fonctionnement – Budget Ville - Exercice 2017 pour + 2 826 420,33 €. La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

N°4-30032017 BUDGET VILLE - EXERCICE 2017 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX ET DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

DECIDE de fixer les taux de la fiscalité directe 2017 comme suit :

	Taux 2017
Taxe d'Habitation	12,57 %
Taxe Foncière Bâti	5,08 %
Taxe Foncière Non Bâti	4,12 %
Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères	2,08 %

ARRETE le produit des taxes des contributions directes attendu pour 2017 à 55 305 551 € (hors majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires estimée à 1 371 844 €) et le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017 à 7 137 640 €.
Les recettes seront respectivement inscrites au budget Ville – Exercice 2017 – Compte 73111 et 7331.

N°5-30032017 BUDGET ANNEXE CLIC - COMPTE DE GESTION 2016

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2016.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état B1 du Compte de Gestion :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	0,00 €	321 271,00 €	321 271,00 €
Recettes nettes	0,00 €	302 300,86 €	302 300,86 €
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	0,00 €	321 271,00 €	321 271,00 €
Dépenses nettes	0,00 €	302 300,86 €	302 300,86 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €

N°6-30032017 BUDGET ANNEXE CLIC - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2016.

ARRETE les résultats de l'exercice 2016, tels que résumés :

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2016	+ 302 300,86 €
Dépenses de l'exercice 2016	- 302 300,86 €
Soit un résultat 2016 de	0,00 €

VOTE le compte administratif 2016 du Budget Annexe CLIC pour l'exercice 2016.

N°7-30032017 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2016.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2016	Part de 2015 affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Balance de sortie 2016
Investissement	+ 45 233,14 €	0,00 €	+ 1 700,49 €	+ 46 933,63 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	+ 45 233,14 €	0,00 €	+ 1 700,49 €	+ 46 933,63 €

N°8-30032017 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2016.

ARRETE les résultats de l'exercice 2016, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2016	+ 11 135,47 €
Dépenses de l'exercice 2016	- 9 434,98 €
Soit un excédent 2016 de	+ 1 700,49 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2015	+ 45 233,14 €
Résultat cumulé fin 2016	+ 46 933,63 €

Recettes reportées	0,00 €
Dépenses reportées	0,00 €
Résultat de clôture	+ 46 933,63 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2016	+734 525,37 €
Dépenses de l'exercice 2016	- 734 525,37 €
Soit un résultat 2016 de	0,00 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Restaurant Municipal pour l'exercice 2016.

N°9-30032017 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - REPRISE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2017 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2016 à la somme de + 46 933,63 € intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget annexe Restaurant Municipal - Exercice 2017.

N°10-30032017 BUDGET ANNEXE CINEMA - COMPTE DE GESTION 2016

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2016.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2016	Part de 2015 affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Balance de sortie 2016
Investissement	+ 44 382,47 €	0,00 €	- 41 226,74 €	+ 3 155,73 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	+ 44 382,47 €	0,00 €	- 41 226,74 €	+ 3 155,73 €

N°11-30032017 BUDGET ANNEXE CINEMA - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2016.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2016, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2016	+ 178 687,02 €
Dépenses de l'exercice 2016	- 219 913,76 €
Soit un déficit 2016 de	- 41 226,74 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2015	+ 44 382,47 €
Résultat cumulé fin 2016	+ 3 155,73 €
Recettes reportées	47 623,34 €
Dépenses reportées	47 623,34 €
Résultat clôturé	3 155,73 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2016	+ 632 505,82 €
Dépenses de l'exercice 2016	- 632 505,82 €
Soit un résultat 2016 de	0,00 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Cinéma pour l'exercice 2016.

**N°12-30032017 BUDGET ANNEXE CINEMA - REPRISE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2017
DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2016 à la somme de + 3 155,73 € intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget annexe Cinéma - Exercice 2017.

N°13-30032017 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - COMPTE DE GESTION 2016

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2016.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2016	Part de 2015 affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Balance de sortie 2016
Investissement	+ 981 874,85 €	0,00 €	- 234 931,29 €	+ 746 943,56 €
Fonctionnement	+ 2 833 737,11 €	0,00 €	+ 736 490,93 €	+ 3 570 228,04 €
Total	+ 3 815 611,96 €	0,00 €	+ 501 559,64 €	+ 4 317 171,60 €

N°14-30032017 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2016.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2016, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2016	+ 202 397,27 €
Dépenses de l'exercice 2016	- 437 328,56 €
Soit un déficit 2016 de	- 234 931,29 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2015	+ 981 874,85 €
Résultat cumulé fin 2016	+ 746 943,56 €
Recettes reportées	0,00 €
Dépenses reportées	- 466 764,99 €
Résultat de clôture	+ 280 178,57 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2016	+ 1 720 907,56 €
Dépenses de l'exercice 2016	- 984 416,63 €
Soit un excédent 2016 de	+ 736 490,93 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2015	+ 2 833 737,11 €
Résultat cumulé fin 2016	+ 3 570 228,04 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Logements Sociaux pour l'exercice 2016.

N°15-30032017

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2017 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2016 à la somme de + 280 178,57 € intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement - Budget annexe des Logements Sociaux - Exercice 2017.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2016 de + 3 570 228,04 € à la section de fonctionnement 2017 – Budget annexe des Logements Sociaux - Exercice 2017 pour 3 570 228,04 €. La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

N°16-30032017

BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - COMPTE DE GESTION 2016

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2016.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2016	Part de 2015 affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Balance de sortie 2016
Investissement	+ 281 076,68 €	0,00 €	- 77 067,31 €	+ 204 009,37 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	+ 80 000,00 €	+ 80 000,00 €
Total	+ 281 076,68 €	0,00 €	+ 2 932,69 €	+ 284 009,37 €

N°17-30032017

BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2016.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2016, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2016	+ 61 233,27 €
Dépenses de l'exercice 2016	- 138 300,58 €
Soit un déficit 2016 de	- 77 067,31 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2015	+ 281 076,68 €
Résultat cumulé fin 2016	+ 204 009,37 €
Recettes reportées	0,00 €
Dépenses reportées	- 97 225,18 €
Résultat de clôture	+ 106 784,19 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2016	+ 2 738 574,27 €
Dépenses de l'exercice 2016	- 2 658 574,27 €
Soit un résultat 2016 de	+ 80 000,00 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels pour l'exercice 2016.

N°18-30032017 BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2017 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2016 à la somme de + 106 784,19 € intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels - Exercice 2017.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2016 de + 80 000,00 € à la section de fonctionnement 2017 – Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels - Exercice 2017.
La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

N°19-30032017 RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MICHELIS SIS 56, RUE MADELEINE MICHELIS A NEUILLY-SUR-SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DE DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Sur le rapport de Mme Emmanuelle D'ORSAY,

A l'unanimité,

- PREND ACTE** de l'avis de la Commission Urbanisme - Patrimoine - Habitat du 27 mars 2017.
- APPROUVE** le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire sis 56, rue Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine tel que présenté dans l'exposé de la présente délibération.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, la demande de permis de construire relative à l'opération.

N°20-30032017 **REQUALIFICATION DES CONTRE-ALLEES DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE - ADOPTION DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE A LA REALISATION DU PROJET**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

DECIDE d'engager la concertation préalable au projet de requalification des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle.

DECIDE d'approuver les objectifs de la concertation qui sont :

- informer les habitants sur le projet de requalification des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle ;
- présenter à la population les souhaits de la municipalité concernant ce projet ;
- permettre au plus grand nombre d'habitants et de leurs associations de participer aux différentes manifestations organisées et de les associer à la définition du projet, de sorte que les éventuelles modifications souhaitées puissent être prises en compte.

DECIDE d'approuver les modalités de la concertation qui sont :

- une exposition publique du 5 avril au 16 juin 2017 présentant le projet dans le local sis 16, place du Marché à Neuilly-sur-Seine ;
- la mise à disposition d'un registre d'observations dans le local sis 16, place du Marché à Neuilly-sur-Seine ;
- la création d'une page dédiée sur le site internet de la Ville ainsi que la possibilité pour les habitants d'adresser leurs observations par courriel à une messagerie spécifique ;
- dix ateliers d'échanges animés par Monsieur le Maire ou son représentant dont les dates seront précisées ultérieurement sur les supports de communication de la commune de Neuilly-sur-Seine ;
- des ateliers thématiques organisés avec les présidents de copropriété, les entreprises implantées le long de l'avenue Charles de Gaulle, les commerçants, les agences immobilières, les professions libérales ainsi qu'avec les partenaires financiers éventuels.

N°21-30032017 **CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DU PARC DE STATIONNEMENT AVENUE CHARLES DE GAULLE SOUS LA FORME D'UNE CONVENTION DE GESTION - APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DU PROJET DE CONTRAT CORRESPONDANT**

Sur le rapport de M. Marc WARNOD,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et Mme Marie BRANNENS,
Avec les abstentions de Mme Florence MAURIN FOURNIER et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

DECIDE d'attribuer, aux associations ci-dessous, une subvention de fonctionnement de :

- Bible à Neuilly :	3 600 €
- Croix Rouge Française :	7 200 €
- Consommateurs de Neuilly :	900 €
- Comité Culturel et Social de la Ville :	321 000 €
- Olympique de Neuilly :	75 000 €

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574 du budget de la Ville – Exercice 2017.

N°25-30032017 **GARANTIE DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DE GESTION SAINTE FOY INSTITUT SAINT DOMINIQUE POUR UN PRET DE 1 000 000 € (UN MILLION D'EUROS), CONTRACTE AUPRES DU CREDIT COOPERATIF, DESTINE AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DIVERS DE RAVALEMENT ET DE COUVERTURE DU BATIMENT "GRAND MAISON"**

A l'unanimité,

DIT que la Ville de Neuilly-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 50 % à l'Association de Gestion Sainte Foy Institut Saint Dominique, École primaire privée Saint Dominique – 28 avenue Sainte Foy, 92200 Neuilly-sur-Seine, pour un prêt d'un montant d'un million d'euros (1 000 000 €) d'une durée de 7 ans destiné au financement de travaux de ravalement et de couverture du bâtiment « Grand Maison » situé 28 avenue Sainte Foy à Neuilly-sur-Seine.

Les conditions financières proposées par l'organisme prêteur Crédit Coopératif sont les suivantes :

Montant du prêt : 1 000 000 €

Durée : 7 ans dont 12 mois maximum de phase de mobilisation des fonds

Amortissement du capital : constant sur 6 ans

Périodicité : Mensuelle

Taux annuel d'intérêt : 0,60 %

Frais de dossier : 3 000 €

DIT que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée totale du prêt, à hauteur de la somme de 500 000 €.

DIT qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Neuilly-sur-Seine s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Ville, le contrat de prêt d'un montant d'un million d'euros (1 000 000 €) consenti par le Crédit Coopératif à l'Association de Gestion Sainte Foy Institut Saint Dominique, destiné au financement de travaux de ravalement et de couverture du bâtiment « Grand Maison » situé 28 avenue Sainte Foy à Neuilly-sur-Seine.

DECIDE une affectation hypothécaire, à concurrence de 500 000 €, avec dispense de formalisation hypothécaire tant que la garantie communale n'aura pas été mise en jeu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt correspondante, à conclure avec l'Association de Gestion Sainte Foy Institut Saint Dominique, rédigée sous la forme authentique, dont les frais de rédaction et de publication à la Conservation des Hypothèques seront à la charge de l'Association de Gestion Sainte Foy Institut Saint Dominique.

DIT que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

N°26-30032017

GARANTIE DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DE GESTION SAINTE FOY INSTITUT SAINT DOMINIQUE POUR UN PRET DE 1 000 000 € (UN MILLION D'EUROS), CONTRACTE AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE, DESTINE AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DIVERS DE RAVALEMENT ET DE COUVERTURE DU BATIMENT « GRAND MAISON »

A l'unanimité,

DIT que la Ville de Neuilly-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 50 % à l'Association de Gestion Sainte Foy Institut Saint Dominique, École primaire privée Saint Dominique – 28 avenue Sainte Foy, 92200 Neuilly-sur-Seine, pour un prêt d'un montant d'un million d'euros (1 000 000 €) d'une durée de 7 ans destiné au financement de travaux de ravalement et de couverture du bâtiment « Grand Maison » situé 28 avenue Sainte Foy à Neuilly-sur-Seine.

Les conditions financières proposées par l'organisme prêteur Société Générale sont les suivantes :

Montant du prêt : 1 000 000 €

Durée : 7 ans

Amortissement du capital : constant avec un différé de 6 mois

Périodicité : Mensuelle

Taux annuel d'intérêt : 0,60 %

Frais de dossier : 3 000 €

DIT que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée totale du prêt, à hauteur de la somme de 500 000 €.

DIT qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Neuilly-sur-Seine s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Société Générale par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Ville, le cautionnement du contrat de prêt d'un montant d'un million d'euros (1 000 000 €) consenti par la Société Générale à l'Association de Gestion Sainte Foy Institut Saint Dominique, destiné au financement de travaux de ravalement et de couverture du bâtiment « Grand Maison » situé 28 avenue Sainte Foy à Neuilly-sur-Seine.

DECIDE une affectation hypothécaire, à concurrence de 500 000 €, avec dispense de formalisation hypothécaire tant que la garantie communale n'aura pas été mise en jeu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt correspondante, à conclure avec l'Association de Gestion Sainte Foy Institut Saint Dominique, rédigée sous la forme authentique, dont les frais de rédaction et de publication à la Conservation des Hypothèques seront à la charge de l'Association de Gestion Sainte Foy Institut Saint Dominique.

DIT que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

N°27-30032017

GARANTIE DE LA VILLE A LA SAHLM OSICA POUR UN PRET DE 724 211 € (SEPT CENT VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENT ONZE EUROS), CONTRACTE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE, DESTINE AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DE REMISE AUX NORMES DU FOYER « LES GRAVIERS » A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

DIT que la Ville de Neuilly-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de sept cent vingt-quatre mille deux cent onze d'euros (724 211 €), d'une durée de 9 ans, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00001915, destiné au financement de travaux de remise aux normes du foyer pour handicapés « Les Gravier » situé 14 rue des Gravier à Neuilly-sur-Seine.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée totale du prêt, à hauteur de la somme de 724 211 €.

DIT qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Neuilly-sur-Seine s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Banque Postale par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DECIDE une affectation hypothécaire, à concurrence de 724 211 €, avec dispense de formalisation hypothécaire tant que la garantie communale n'aura pas été mise en jeu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt correspondante, à conclure avec la SAHLM OSICA, rédigée sous la forme authentique, dont les frais de rédaction et de publication à la Conservation des Hypothèques seront à la charge de la SAHLM OSICA.

DIT que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

N°28-30032017 **GARANTIE DE LA VILLE A LA SEMINE POUR UN PRET DE 2 186 730 € (DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS), CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A L'ACQUISITION - AMELIORATION DE 17 LOGEMENTS SITUES 108 RUE CHARLES LAFFITTE A NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

DIT que la Ville de Neuilly-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de deux millions cent quatre-vingt-six mille sept cent trente euros (2 186 730 €) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°61357, constitué de deux lignes de prêt :
- PLAI, d'un montant d'un million deux cent quatre-vingt-deux mille treize euros (1 282 013 €) ;
- PLUS, d'un montant de neuf cent quatre mille sept cent dix-sept euros (904 717 €).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

DIT que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DECIDE une affectation hypothécaire sur les 17 logements sis 108 rue Charles Laffitte, à concurrence de 2 186 730 €, avec dispense de formalisation hypothécaire tant que la garantie communale n'aura pas été mise en jeu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt correspondante, à conclure avec la SEMINE, rédigée sous la forme authentique, dont les frais de rédaction et de publication à la Conservation des Hypothèques seront à la charge de la SEMINE.

DIT que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

N°29-30032017 TRANSFERT AU PROFIT DE LA SAHLM L'HABITATION CONFORTABLE DE LA GARANTIE DU PRÊT N°1211177 CONSENTI INITIALEMENT PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS A L'OPH PARIS HABITAT POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE BELOEUIL RUE PAULINE BORGHESE

A l'unanimité,

DIT que l'assemblée délibérante de la Ville de Neuilly-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant initial de un millions cinq cent vingt-huit mille huit cent soixante et un euros et cinquante-neuf centimes (1 528 861,59 €) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations au Cédant et transféré au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

Les conditions financières du prêt n°1211177 (N° contrat d'origine 0260733) de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Type de Prêt : PLA
- Montant initial du prêt en euros : 1 528 861,59 €
- Capital restant dû à la date d'effet du transfert des droits réels : 1 085 103,06 €
- Quotité garantie (en %) : 100 %
- Date dernière échéance : 01/12/2024
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel à la date d'effet du transfert des droits réels : 1,27
- Modalité de révision : double
- Taux annuel de progressivité des échéances à la date d'effet du transfert des droits réels :
- 1,6834103446011

DIT que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

DECIDE une affectation hypothécaire, à concurrence de 1 085 103,06 €, avec dispense de formalisation hypothécaire tant que la garantie communale n'aura pas été mise en jeu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt correspondante, à conclure avec la SAHLM l'Habitation Confortable, rédigée sous la forme authentique, dont les frais de rédaction et de publication à la Conservation des Hypothèques seront à la charge de la SAHLM l'Habitation Confortable.

DIT que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

N°30-30032017

TRANSFERT AU PROFIT DE LA SAHLM L'HABITATION CONFORTABLE DE LA GARANTIE DU PRÊT N°1211206 CONSENTI INITIALEMENT PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS A L'OPH PARIS HABITAT POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE BELOEUIL RUE PAULINE BORGHESE

A l'unanimité,

DIT que l'assemblée délibérante de la Ville de Neuilly-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant initial de cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quarante-cinq euros et trente-neuf centimes (585 245,39 €) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations au Cédant et transféré au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

Les conditions financières du prêt n°1211206 (N° contrat d'origine 0266979) de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Type de Prêt : PLA
- Montant initial du prêt en euros : 585 245,39 €
- Capital restant dû à la date d'effet du transfert des droits réels : 428 437,57 €
- Quotité garantie (en %) : 100 %
- Date dernière échéance : 01/11/2025
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel à la date d'effet du transfert des droits réels : 1,27
- Modalité de révision : double
- Taux annuel de progressivité des échéances à la date d'effet du transfert des droits réels :
- 1,6834103446011

DIT que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

DECIDE une affectation hypothécaire, à concurrence de 428 437,57 €, avec dispense de formalisation hypothécaire tant que la garantie communale n'aura pas été mise en jeu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt correspondante, à conclure avec la SAHLM l'Habitation Confortable, rédigée sous la forme authentique, dont les frais de rédaction et de publication à la Conservation des Hypothèques seront à la charge de la SAHLM l'Habitation Confortable.

DIT que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

N°31-30032017

TRANSFERT AU PROFIT DE LA SAHLM L'HABITATION CONFORTABLE DE LA GARANTIE DU PRÊT N°1211209 CONSENTI INITIALEMENT PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS A L'OPH PARIS HABITAT POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE BELOEUIL RUE PAULINE BORGHESE

A l'unanimité,

- Type de Prêt : PLA
- Montant initial du prêt en euros : 349 260,56 €
- Capital restant dû à la date d'effet du transfert des droits réels : 262 818,39 €
- Quotité garantie (en %) : 100 %
- Date dernière échéance : 01/06/2026
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel à la date d'effet du transfert des droits réels : 1,50
- Modalité de révision : double
- Taux annuel de progressivité des échéances à la date d'effet du transfert des droits réels :
- 1,6806938927341

DIT que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

DECIDE une affectation hypothécaire, à concurrence de 262 818,39 €, avec dispense de formalisation hypothécaire tant que la garantie communale n'aura pas été mise en jeu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt correspondante, à conclure avec la SAHLM l'Habitation Confortable, rédigée sous la forme authentique, dont les frais de rédaction et de publication à la Conservation des Hypothèques seront à la charge de la SAHLM l'Habitation Confortable.

DIT que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

N°34-30032017 **CONCOURS FINANCIER DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LE REAMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE**

A l'unanimité,

SOLLICITE de la Métropole du Grand Paris, l'attribution d'une subvention du fonds d'investissement métropolitain (FIM) aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses résultant de la réalisation dudit projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement des fonds alloués.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au code nature 13258 et au code fonction 820 du budget communal.

N°35-30032017 **BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS IMMOBILIERES OPEREES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PAR LA VILLE AU COURS DE L'ANNEE 2016**

PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées en 2016 sur le territoire de la commune par la Ville tel qu'il est détaillé dans le rapport et les tableaux joints en annexe.

N°36-30032017 REMBOURSEMENT DES EXTINCTEURS EMPRUNTES PAR LA POLICE MUNICIPALE AU LYCEE LUIS BUNUEL AFIN D'ETEINDRE UN INCENDIE SURVENU SUR LA VOIE PUBLIQUE LE 9 SEPTEMBRE 2016

A l'unanimité,

DECIDE de verser au lycée Luis Buñuel la somme de 945,60 € correspondant aux extincteurs empruntés pour éteindre un incendie survenu sur la voie publique le 9 septembre 2016.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 678 code fonction 020 du budget principal de la Ville.

N°37-30032017 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC L'OLYMPIQUE DE NEUILLY-SUR-SEINE UNE CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'Olympique de Neuilly-sur-Seine.

DIT que la convention qui expirera le 31 décembre 2017, pourra être renouvelée par tacite reconduction par période annuelle sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

N°38-30032017 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PRET A USAGE POUR LE TERRAIN SIS 8, RUE PAULINE BORGHESE A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prêt à usage pour le terrain sis 8, rue Pauline Borghèse à Neuilly-sur-Seine cadastré V 0033 à conclure avec la société IENA, propriétaire du terrain.

N°39-30032017 CONCOURS FINANCIER DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE - APPROBATION DU DOSSIER PRESENTE PAR LA VILLE POUR LE REAMENAGEMENT ET LA RENOVATION DE L'ENSEMBLE MULTI ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (CRECHE ET HALTE-GARDERIE GERMAIN-HOUDARD) SIS 119, AVENUE ACHILLE PERETTI A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

SOLLICITE de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine sise 70/80, rue Paul Lescop – 92023 NANTERRE CEDEX l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible, sous forme de subvention, pour gager partiellement les travaux de réaménagement et de rénovation de l'ensemble multiaccueil de la Petite Enfance (crèche) sis 119, avenue Achille Peretti dont le coût total s'élève à 150 000 € H.T., soit 180 000 € T.T.C.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par les services techniques municipaux.

DEMANDE une dérogation anticipée, si besoin est, pour le démarrage des travaux avant la fin de l'instruction du dossier et notamment avant la réception de la notification de l'aide escomptée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée pour les travaux de réaménagement et de rénovation de l'ensemble multiaccueil de la Petite Enfance (crèche) sis 119, avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code nature 1318.

N°40-30032017

CONCOURS FINANCIER DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) - APPROBATION DU DOSSIER PRESENTE PAR LA VILLE POUR L'ACQUISITION DE DEUX VEHICULES ELECTRIQUES

A l'unanimité,

SOLLICITE du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) – Tour Gamma B, 193-197 rue de Bercy, 75582 PARIS CEDEX 12 – l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible, sous forme de subvention, pour gager partiellement l'acquisition des deux véhicules électriques dont le coût total s'élève à 37 002,14 € H.T., soit 44 402,56 € T.T.C.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par les services techniques municipaux.

DEMANDE une dérogation anticipée, si besoin est, pour l'achat des véhicules électriques avant la fin de l'instruction du dossier et notamment avant la réception de la notification de l'aide escomptée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée pour gager partiellement l'achat des véhicules électriques.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code Nature 13158.

N°41-30032017

CONCOURS FINANCIER DE L'ETAT - APPROBATION DU DOSSIER PRESENTE PAR LA VILLE POUR L'EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE NEUILLY-SUR-SEINE - POSE DE DOUZE CAMERAS DEVANT LES ECOLES

A l'unanimité,

SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à la mise en place de douze caméras de vidéoprotection devant les écoles de Neuilly-sur-Seine évaluées à 218 484,18 € H.T., soit 262 181,02 € T.T.C., ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé des travaux pour ces équipements.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par la Direction des Grands Projets.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires pour l'installation et le fonctionnement de ces douze caméras.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec l'Etat définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code Nature 1311.

N°42-30032017

CONCOURS FINANCIER DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE - APPROBATION DU DOSSIER PRESENTE PAR LA VILLE POUR L'EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE NEUILLY-SUR-SEINE - POSE DE DOUZE CAMERAS DEVANT LES ECOLES

A l'unanimité,

SOLLICITE du Département des Hauts-de-Seine sis 2 à 16, boulevard Soufflot 92015 Nanterre Cedex l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à la mise en place de douze caméras de vidéoprotection devant les écoles de Neuilly-sur-Seine évaluées à 218 484,18 € H.T., soit 262 181,02 T.T.C., ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé des travaux pour ces équipements.

- APPROUVE** les dossiers élaborés à cet effet par la Direction des Grands Projets.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires pour l'installation et le fonctionnement de ces douze caméras.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention avec le Département des Hauts-de-Seine définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.
- DIT** que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code Nature 1313.

N°43-30032017 **CONCOURS FINANCIER DE LA REGION ILE-DE-FRANCE - APPROBATION DU DOSSIER PRESENTE PAR LA VILLE POUR L'EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE NEUILLY-SUR-SEINE - POSE DE DOUZE CAMERAS DEVANT LES ECOLES**

A l'unanimité,

- SOLLICITE** de la Région Ile-de-France sise 115, rue du Bac - 75007 Paris l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à la mise en place de douze caméras de vidéoprotection devant les écoles de Neuilly-sur-Seine évaluées à 218 484,18 € H.T., soit 262 181,02 € T.T.C., ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé des travaux pour ces équipements.
- APPROUVE** les dossiers élaborés à cet effet par la Direction des Grands Projets.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires pour l'installation et le fonctionnement de ces douze caméras.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention avec la Région Ile-de-France définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.
- DIT** que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code Nature 1312.

N°44-30032017 **CONCOURS FINANCIER DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN LUMIERE DE LA FACADE DE L'HOTEL DE VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

- APPROUVE** les travaux proposés de mise en lumière de la façade principale de l'Hôtel de Ville dont le montant global est estimé à 200 000 € H.T., soit 240 000 € T.T.C.
- APPROUVE** les dossiers élaborés à cet effet par la Direction des Grands Projets.
- SOLLICITE** de l'Etat, au titre de la dotation d'action parlementaire, l'attribution d'une subvention d'un montant de 60 000 € pour gager partiellement les dépenses en résultant ainsi que la dérogation nécessaire au démarrage anticipé des travaux dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de réalisation de ceux-ci.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.
- DIT** que les recettes en résultant seront imputées au code Nature 1311.

N°45-30032017

REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA PARCELLE SAINTE-ANNE 62/70, AVENUE DU ROULE (2EME PHASE) - PASSATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE BENTIN DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU MARCHE N°2008M13 (LOT N°11 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES)

A l'unanimité,

APPROUVE le principe de la négociation et de la passation d'un protocole transactionnel pour le règlement du différend opposant la société BENTIN sise 71, boulevard de Strasbourg- 93600 Aulnay-sous-Bois et la Ville de Neuilly-sur-Seine ; dans le cadre de l'opération de réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne sise 62 à 70, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole transactionnel, qui porte sur :

- Le paiement par la Ville à la société BENTIN d'une rémunération complémentaire totale s'établissant à 247 261,18 € H.T., soit un montant de 296 713,42 € T.T.C., se décomposant comme tel ;
 - o L'engagement par la Ville à régler à la société BENTIN la somme de 50 614, 88 € T.T.C., correspond au solde du marché ; ainsi qu'à restituer à la société BENTIN sa retenue de garantie, d'un montant de 1 531,60 € T.T.C. ;
 - o L'acceptation par la Ville à régler à la société BENTIN la somme de 210 692,06 € T.T.C. correspond au montant de la réclamation ;
- L'engagement de la Ville de n'appliquer aucune pénalité de retard à la société BENTIN ;
- L'acceptation par la société BENTIN du règlement de la somme de 21 127, 30 € au titre des intérêts moratoires au taux de 2,04 % dû par la Ville, à compter du 3 octobre 2013 jusqu'au 30 mars 2017. Le montant des intérêts moratoires sera complété par la somme journalière de 16,58 € par jour supplémentaire jusqu'au paiement effectif du montant de la réclamation.
- L'engagement de chacune des parties à renoncer à exercer tout recours, action ou réclamation à l'encontre de l'autre partie du fait des obligations financières ayant existé ou pu exister entre les parties à un quelconque titre à raison de l'exécution du marché relatif au lot n°11 (Courants forts et courants faibles).

DIT que la Ville procédera au règlement de la rémunération complémentaire s'établissant à 296 713,42 € T.T.C., au règlement du solde du marché de 50 614, 88 € T.T.C. et à la libération de la retenue de garantie d'un montant de 1 531,60 € T.T.C. dans les 30 jours suivants la notification de la transaction à la société BENTIN.

DIT que les incidences financières seront imputées au code nature 2313 et fonctions correspondantes du budget principal de la Ville.

N°46-30032017

MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES - REVALORISATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2017

A l'unanimité,

FIXE comme suit, à compter du 1^{er} avril 2017 (Hôtel Arturo Lopez) et du 1^{er} septembre 2017 (autres salles), les nouveaux tarifs de mise à disposition de chaque salle, à savoir :

Espace de Loisirs LE 167 *					
Salle de spectacle					
Tarifs du lundi au vendredi					
de 9h à 17h30 (tarifs de base)		de 9h à 23h		Forfait	
H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
1 713,89 €	2 056,67 €	2 570,84 €	3 085 €	1 285,42 €	1 542,50 €

* salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 23h. A titre exceptionnel la salle peut être occupée les samedis et dimanches de 9h à 23h. Salle fermée les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Espace de Loisirs LE 167 *						
salles	Tarifs du lundi au vendredi					
	de 9h à 12h30 (tarifs de base)		de 13h30 à 17h30		de 17h30 à 21h45	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Foyer-bar	170 €	204 €	170 €	204 €	212,50 €	255 €
Salle de musique	82 €	98,40 €	82 €	98,40 €	102,50 €	123,00 €
Salle d'exposition	170 €	204 €	170 €	204 €	212,50 €	255 €
Salle de réunion	82 €	98,40 €	82 €	98,40 €	102,50 €	123,00 €

* salles ouvertes du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 21h45, ainsi que le samedi de 9h à 14h. A titre exceptionnel les salles peuvent être occupées le samedi après-midi ainsi que le dimanche pour les besoins d'un spectacle organisé dans la grande salle. Salles fermées les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Salle Sainte Isabelle *						
salle	Tarifs du lundi au vendredi					
	de 9h à 12h30 (tarifs de base)		de 13h30 à 17h30		de 17h30 à 21h45	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
salle polyvalente	334,67 €	401,60 €	334,67 €	401,60 €	418,33 €	502 €

* salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 21h45, ainsi que le samedi de 9h à 12h30. A titre exceptionnel la salle peut être occupée le samedi après-midi ainsi que le dimanche. Salle fermée les jours fériés et les mois de juillet et août.

Salles d'enseignement des Graviers *						
salles	Tarifs du lundi au vendredi					
	de 9h à 12h30 (tarifs de base)		de 13h30 à 17h30		de 17h30 à 21h45	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
3	66,67 €	80 €	66,67 €	80 €	83,33 €	100 €
4	116 €	139,20 €	116 €	139,20 €	145 €	174 €
5	82 €	98,40 €	82 €	98,40 €	102,50 €	123,00 €
6/7	82 €	98,40 €	82 €	98,40 €	102,50 €	123,00 €
8/9	82 €	98,40 €	82 €	98,40 €	102,50 €	123,00 €
10	82 €	98,40 €	82 €	98,40 €	102,50 €	123,00 €
11	66,67 €	80 €	66,67 €	80 €	83,33 €	100 €
12	66,67 €	80 €	66,67 €	80 €	83,33 €	100 €

* salles ouvertes du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 21h45, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 20h ainsi que le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h. A titre exceptionnel les salles peuvent être occupées le dimanche. En juillet les salles sont fermées à partir de 17h30, et fermées le samedi. Bâtiment fermé les jours fériés et au mois d'août.

Salle des Impressionnistes *						
salle	Tarifs du lundi au vendredi					
	de 9h à 12h30 (tarifs de base)		de 13h30 à 17h30		de 17h30 à 21h45	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
salle	334,67 €	401,60 €	334,67 €	401,60 €	418,33 €	502 €

* salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 21h45, ainsi que le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. A titre exceptionnel la salle peut être occupée le dimanche. Salle fermée les jours fériés.

Maison des Associations *						
salles	Tarifs du lundi au vendredi					
	de 9h à 12h30 (tarifs de base)		de 13h30 à 17h30		de 17h30 à 21h45	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
A	334,67 €	401,60 €	334,67 €	401,60 €	418,33 €	502 €
B	82 €	98,40 €	82 €	98,40 €	102,50 €	123,00 €
C	82 €	98,40 €	82 €	98,40 €	102,50 €	123,00 €
D	82 €	98,40 €	82 €	98,40 €	102,50 €	123,00 €
E	82 €	98,40 €	82 €	98,40 €	102,50 €	123,00 €

* salles ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 21h45, le samedi de 9h à 12h30. En juillet et août les salles sont fermées le samedi et en semaine à partir de 17h30. Salles fermées les jours fériés.

Théâtre Le Village * Salle de spectacle					
Tarifs du lundi au vendredi					
de 9h à 17h30 (tarifs de base)		de 9h à 23h		Forfait	
H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
1 065 €	1 278 €	1 597,50 €	1 917 €	798,75 €	958,50 €

* salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 23h. A titre exceptionnel la salle peut être occupée les samedis et dimanches de 9h à 23h. Salle fermée les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Hôtel Arturo Lopez *				
La salle des Coquillages et les salles de réception sont proposées à la location au forfait de trois heures insécables ou au forfait journée de 9h à 18h. La tisanière et le petit salon de piano sont proposés à la location en complément de la location de la salle des Coquillages ou des salles de réception.				
Un tarif dégressif sera appliqué à partir de deux journées consécutives de location au tarif de base comme suit :				
Nombre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateur	1,85	2,6	3,5	4,1

	Forfait 3 heures		Forfait journée 9h-18h		Heure supplémentaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Salle des Coquillages	300,00 €	360,00 €	900,00 €	1080,00 €	80,00 €	96,00 €
Salles de réception	300,00 €	360,00 €	900,00 €	1080,00 €	80,00 €	96,00 €
Tisanière	54,00 €	64,80 €	162,00 €	194,40 €	10,00 €	12,00 €
Petit salon Piano	54,00 €	64,80 €	162,00 €	194,40 €	10,00 €	12,00 €

*Ouverture à titre exceptionnel, en fonction de la disponibilité des salles

DECIDE

pour les salles de spectacle :

- que les tarifs de base seront majorés de 50 % pour l'occupation des salles dites « à la journée » de 9h à 23h ;
- qu'un tarif appelé « forfait » correspondant à 50 % du tarif « à la journée » pourra être appliqué aux personnes physiques ou morales, domiciliées ou non à Neuilly-sur-Seine, qui justifient d'une situation particulière tenant à l'objet de la manifestation organisée dans la salle (par exemple une manifestation à but caritatif) ou proposant une représentation publique avec billetterie ;
- que les tarifs seront majorés de 25 % pour toute occupation le samedi, et de 50 % pour toute occupation le dimanche.

DECIDE pour les autres salles municipales (excepté l'Hôtel Arturo Lopez) :
- que les tarifs seront majorés de 25 % pour toute occupation le samedi et de 50 % le dimanche (sous réserve des jours d'ouverture des salles) ;
- que les tarifs seront majorés de 25 % pour toute occupation après 17h30.

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition des salles de spectacle, dans les conditions tarifaires suivantes :

- Gratuité : pour les associations à but non lucratif dont le siège social est officiellement à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année (déclaration en Préfecture et parution au Journal Officiel), dont une majorité des membres ou des bénéficiaires sont Neuilléens, justifiant d'un intérêt public local et occupant les salles du lundi au samedi ;
- « Forfait » : aux personnes physiques ou morales, domiciliées ou non à Neuilly-sur-Seine, qui justifient d'une situation particulière tenant à l'objet de la manifestation organisée dans la salle (par exemple une manifestation à but caritatif), ou proposant une représentation publique avec billetterie, pour toute occupation du lundi au samedi ;
- Payant : pour toutes les autres demandes et pour toute occupation le dimanche.

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition des salles municipales, dans les conditions tarifaires suivantes :

- Gratuité : pour les associations à but non lucratif dont le siège social est officiellement à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année (déclaration en Préfecture et parution au Journal Officiel), dont une majorité des membres ou des bénéficiaires sont Neuilléens et justifiant d'un intérêt public local.
- Payant : pour toutes les autres demandes.

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition des salles situées au Chézy et au 167, dans le cadre des campagnes électorales, à titre gratuit, à chaque candidat, en fonction des disponibilités des lieux et, en dehors des campagnes électorales, dans la limite d'une mise à disposition par mois, en fonction des disponibilités des lieux.

DECIDE qu'une association pourra bénéficier d'une salle municipale à titre gratuit, à condition toutefois d'avoir son siège à Neuilly-sur-Seine depuis au moins une année, d'avoir fourni ses statuts mis à jour, un bilan d'activité ainsi qu'un bilan financier, le procès-verbal de sa dernière assemblée générale, la liste des membres de leur bureau, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les locaux occupés.

DECIDE que la redevance est payable d'avance.

DECIDE que la redevance reste acquise à la Ville en cas d'annulation parvenant moins de trente jours avant la date de la manifestation pour les salles de spectacle, et moins de quinze jours avant la date de l'évènement pour les autres salles, et que toute plage horaire commencée est due en totalité.

DIT que les tarifs fixés seront assujettis à une TVA au taux en vigueur et qu'il sera mis à jour en fonction des dispositions législatives.

DIT que le produit des redevances sera constaté au compte 7083 du budget communal ou du budget annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels.

N°47-30032017 **ADOPTION DES TARIFS D'ACCES AU THEATRE DES SABLONS POUR LA SAISON 2017-2018**

A l'unanimité,

- FIXE** les tarifs applicables pour l'accès au Théâtre des Sablons dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.
- DECIDE** dans le cadre d'actions culturelles en partenariat avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, d'accepter le « Pass culture 92 » destiné aux collégiens sur la liste des spectacles labellisés « Pass 92 ».
- DECIDE** le maintien du tarif T.T.C. annexé à la présente délibération même si le taux de T.V.A. venait à changer en cours de saison.
- DIT** que les bénéficiaires du tarif réduit (sous réserve de présentation d'un justificatif) pour l'accès aux deux lieux, salle de spectacle et auditorium Sainte-Anne sont :
- les étudiants,
 - les personnes de moins de 26 ans,
 - les personnes handicapées,
 - les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA,
 - les groupes d'adultes à partir de 10 personnes,
 - les porteurs de cartes de famille nombreuse,
 - les personnes de plus de 65 ans,
 - les titulaires de la carte du Comité Culturel et Social de la Ville de Neuilly-sur-Seine,
 - les comités d'entreprise,
 - les abonnés de la saison 2017-2018 pour l'accès à l'auditorium Sainte-Anne.
- DIT** que les bénéficiaires des invitations et de la gratuité sont les suivants :
- les invités des sociétés de production et des intervenants (le nombre est fixé sur les contrats de cession),
 - les journalistes de presse, radio et télévisions en partenariat avec la Ville et sur présentation d'une carte de presse,
 - les invités de Monsieur le Maire,
 - les accompagnateurs des enfants des écoles, des accueils de loisirs et des personnes handicapées.
- DIT** que le produit des recettes correspondantes sera constaté au Budget annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels (Compte : nature 7062).

N°48-30032017 ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES STUDIOS DE LA MAISON DE LA MUSIQUE

A l'unanimité,

- FIXE** les tarifs de location à l'heure des studios de répétition de la Maison de la musique pour la saison 2017-2018 conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- DIT** que le produit des locations sera constaté au compte 7083 du budget annexe « Spectacle Vivant et Arts Visuels ».

N°49-30032017 ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE SPECTACLE ET LOCAUX ANNEXES - AUDITORIUM, SALLE D'EXPOSITION, SALLE DE SPECTACLE, BAR-RESTAURANT, SALLES D'ACTIVITE - THEATRE DES SABLONS SIS 70, AVENUE DU ROULE

A l'unanimité,

- FIXE** les tarifs applicables pour la location d'espaces au Théâtre des Sablons du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 comme suit :

Salle de spectacle (quelles que soit la configuration demandée)	Tarif H.T. journalier (8h30/18h)	Tarif H.T. journalier (8h30/minuit)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du vestiaire de 45 m² - Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m² - Mise à disposition des loges - Eclairage général du lieu - Eclairage de service de la scène - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Un agent technique chargé du plateau et des équipements scéniques (hors son, lumière et vidéo) 	7 577 €	10 283 €

Salle d'exposition	Tarif H.T. journalier (8h30/18h)	Tarif H.T. journalier (8h30/minuit)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du vestiaire de 45 m² - Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m² - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Un agent technique polyvalent. 	4 330 €	6 495 €

Auditorium Sainte-Anne	Tarif H.T. horaire (8h30/18h)	Tarif H.T. horaire (18h/minuit)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du vestiaire de 20 m² - Mise à disposition des loges afférentes - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Un agent technique polyvalent. 	162 €	216 €

Bar-restaurant	Tarif H.T. forfaitaire (par tranche de trois heures insécables)	Tarif H.T. Heure supplémentaire en continuité
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du mobilier de 80 places assises - Mise à disposition du comptoir hors réfrigérateur et réserves - Mise à disposition d'un office traiteur de 50 m² - Mise à disposition du vestiaire de 45 m² - Eclairage général du lieu 	649 €	162 €

<ul style="list-style-type: none"> - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Un agent technique polyvalent. 		
--	--	--

Salles d'activité 3^{ème} étage	
Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base, sécurité/incendie (matériel et personnel)	Tarif H.T. forfait de trois heures de 8h30 à 21h
Salle de répétition de 57 m ²	249 €
Salle d'activité de 170 m ²	758 €
Salle d'activité de 85 m ²	379 €

Montage/démontage	Tarif H.T. pour quatre heures insécables
Salle de spectacle	3 789 €
Salle d'exposition	2 165 €

Heure supplémentaire	Tarif H.T. sur la journée de 8h30/18h	Tarif H.T. sur la journée de 8h30/minuit
Salle de spectacle	758 €	1 028 €
Salle d'exposition	433 €	649 €

Un tarif dégressif à partir de deux journées consécutives de location sera appliqué au tarif de base comme suit :

Nombre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateur	1,85	2,6	3,5	4,1

- DIT** que ces tarifs restent inchangés quels que soient les jours considérés (en semaine, le week-end ou les jours fériés).
- DIT** que les prestations complémentaires en matériels, son, lumière, vidéo, tables, ainsi que la mise à disposition d'agents techniques afférents à l'événement seront à la charge exclusive du tiers demandeur.
- DIT** que la mise à disposition des équipements du Théâtre des Sablons est exclusivement réservée aux tiers dotés de la personnalité juridique morale.
- DIT** que sont appliqués à l'ensemble des bâtiments les conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur du Théâtre des Sablons.
- DIT** que le produit des locations sera constaté au compte 7083 du budget annexe « Spectacle Vivant et Arts Visuels ».

N°50-30032017 **ENSEIGNEMENT MUSICAL EN TEMPS SCOLAIRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2016-2017 A L'ASSOCIATION "ECOLE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE" - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'association « Ecole de Musique et d'Art Dramatique » dans le cadre du programme d'enseignement musical en temps scolaire à destination des élèves des écoles élémentaires publiques de Neuilly-sur-Seine, pour l'année scolaire 2016-2017.

- DECIDE** d'attribuer à l'association « Ecole de Musique et d'Art Dramatique » sur l'exercice budgétaire 2017 une subvention d'un montant de 70 000 €.
- DIT** que le versement interviendra en deux parts égales de 35 000 € au cours du premier semestre 2017.
- DIT** que la dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget communal 2017 sous les comptes nature 6574 et fonction 311.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

N°51-30032017 **APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRACIEUX D'UNE SALLE D'ACTIVITE DU THEATRE DES SABLONS A L'ASSOCIATION NOTRE-DAME**

A l'unanimité,

- APPROUVE** la convention ci-annexée relative à la mise à disposition gracieuse d'une salle d'activité du Théâtre des Sablons à l'association Notre-Dame du 4 avril 2017 au 30 juin 2018.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°52-30032017 **MEDIATHEQUE MUNICIPALE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

- ADOPTE** le règlement intérieur de la Médiathèque municipale annexé à la présente délibération (ce règlement comporte 16 articles).
- DECIDE** de ne pas engager le recouvrement des documents perdus, abîmés ou non restitués lorsque le montant total de ce remboursement est inférieur à 5 €, suivant le seuil indiqué par le décret D1611-1 prévu par l'article L.1611-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- DIT** que ce règlement se substitue au règlement adopté le 9 juillet 1998 modifié par les délibérations du 29 juin 2000, du 10 novembre 2005, du 29 mai 2008, du 12 novembre 2009 et du 20 mai 2010, du 12 avril 2012 et du 27 juin 2013 à compter de la date à laquelle la délibération sera exécutoire.

N°53-30032017 **CENTRE AQUATIQUE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

- APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur du centre aquatique, annexé à la présente délibération.
- AUTORISE** le Maire à signer le règlement intérieur du centre aquatique ainsi modifié.

N°54-30032017 **CENTRE AQUATIQUE - MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITÉS AQUATIQUES**

A l'unanimité,

- APPROUVE** les modifications apportées au contenu des articles 2.1, 4, 5 et 8.2 du règlement des activités aquatiques du centre aquatique, annexé à la présente délibération.
- DIT** que les autres articles du règlement des activités aquatiques du centre aquatique restent inchangés.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur des activités aquatiques du centre aquatique ainsi modifié.

N°55-30032017

CENTRE AQUATIQUE - REVALORISATION ET AMENAGEMENT DES TARIFS DES ACTIVITES AQUATIQUES

A l'unanimité,

FIXE comme suit les nouveaux tarifs d'inscription aux activités aquatiques municipales du centre aquatique :

1 – Inscriptions aux activités aquatiques municipales

ACTIVITES AQUATIQUES		
Formules	TARIFS 2017	
	Tarif résident	Tarif non résident
Cours à l'unité	13,50 €	15,00 €
Carte adhérent (pour les abonnements)	3,00 €	3,00 €
Abonnement annuel aquagym 1 séance/semaine 45 minutes	270,00 €	300,00 €
Abonnement annuel aqua vélo 1 séance/semaine 30 minutes	270,00 €	300,00 €
Carte de 12 séances aquagym/aqua vélo, valable 1 an	135,00€	150,00€
Location individuelle aqua vélo 30 minutes	4,00 €	4,00 €

DIT que l'abonnement trimestriel à une activité aquatique municipale pour une séance hebdomadaire est supprimé.

DIT que l'abonnement annuel à une activité aquatique municipale pour deux séances hebdomadaires est supprimé.

DIT que le tarif de l'abonnement annuel à l'aqua vélo est aligné sur celui de l'aquagym, avec une durée par séance fixée à 30 minutes contre 45 minutes pour l'aquagym.

FIXE au 2 mai 2017 la prise d'effet de ces nouveaux tarifs.

DIT que les droits d'accès aux activités aquatiques municipales seront intégralement perçus lors de l'enregistrement des dossiers d'inscription.

DIT que les recettes correspondantes seront constatées au compte 70-632 fonction 413 du budget principal de la Ville.

DIT que les dispositions adoptées lors des précédentes séances du Conseil Municipal, non modifiées par la présente délibération, restent applicables.

N°56-30032017

ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - FIXATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

A l'unanimité,

FIXE ainsi que présenté dans l'annexe jointe les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2017.

MAINTIENT le mode de calcul actuel du quotient familial, à partir du dernier avis d'imposition de la famille :
QF = ensemble des ressources déclarées par la famille / nombre de personnes vivant dans le foyer.
Pour les foyers monoparentaux, une part supplémentaire est comptée. Par exemple, un foyer composé d'un parent seul avec deux enfants se voit attribuer 4 parts.

Ressources déclarées : salaires, revenus de capitaux, revenus fonciers, allocations CAF, pension perçue, bénéfices industriels et commerciaux.

Revenus déduits de l'ensemble des ressources déclarées : emplois à domicile, frais de garde d'enfants, pension versée.

- DIT** que les tarifs dits « exceptionnels » sont appliqués lorsque, en raison de difficultés imprévisibles rencontrées par des familles, il s'avère nécessaire d'accueillir de façon inopinée leurs enfants.
- DIT** que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine, il sera appliqué la grille des quotients familiaux majorée de 20 %.
- DIT** que l'accueil du soir en élémentaire (contrairement à celui organisé en maternelle), ne peut être choisi seul mais est obligatoirement assorti d'une inscription à l'étude dirigée ou à un atelier sportif ou culturel, les animateurs présents dans les écoles prenant les enfants en charge à partir de 17h15 au sortir de ces activités périscolaires.
- DIT** que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville de l'exercice 2017 au code nature 7067 – fonctions 421 et 422.
- DIT** que ces tarifs sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2017.

N°57-30032017 **ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

- ADOPTE** le présent règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils du soir maternels et élémentaires, des études dirigées, des ateliers sportifs et culturels qui remplace les précédents règlements et sera affiché sur les sites concernés (les écoles maternelles et élémentaires).
- DIT** que ce règlement annexé à la présente délibération en est une partie intégrante.
- DIT** qu'un exemplaire de ce règlement intérieur sera remis aux familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à une activité périscolaire.

N°58-30032017 **SEJOURS DE VACANCES ETE 2017 - FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES**

A l'unanimité,

- DIT** que les séjours de vacances pour l'été 2017 seront facturés aux familles en fonction des quotients familiaux selon le barème suivant :

	Tranches de quotients familiaux
1	Moins de 255 €
2	De 255 € à moins de 522 €
3	De 522 € à moins de 745 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €
9	Plus de 10 000 €

- DIT** que les participations aux dépenses des séjours de vacances demandées aux familles seront les suivantes :

	Tranches de quotients familiaux	Taux de participation des familles
1	Moins de 255 €	10 %
2	De 255 € à moins de 522 €	20 %
3	De 522 € à moins de 745 €	30 %
4	De 745 € à moins de 1 000 €	50 %
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	70 %
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	80 %
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	90 %
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	95 %
9	Plus de 10 000 €	95 %

DIT que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine, les participations demandées aux familles s'éleveront à 100 % du prix réel du séjour.

DIT que les enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 bis, rue de Villiers, et à la fondation Paul Parquet, située 42, boulevard Paul-Emile Victor, il sera appliqué le tarif minimum correspondant au séjour concerné.

La Maison d'Enfants Quenessen, établissement à caractère social est géré par l'association Essor, association régie par la loi de 1901. Elle reçoit des enfants de 3 à 14 ans qui lui sont confiés soit dans le cadre d'une décision judiciaire, soit d'une décision administrative.

La Fondation Paul Parquet accueille des enfants de la naissance à l'âge de 6 ans qui lui sont confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance de la région, ainsi que des enfants souffrant de pathologies chroniques et nécessitant une surveillance médicale permanente.

DIT que lorsqu'une famille inscrit plusieurs de ses enfants à un séjour de vacances, il sera appliqué pour l'ensemble des enfants le tarif situé immédiatement en dessous de celui qu'aurait dû se voir appliquer cette famille au vu de son quotient familial.

DIT qu'une famille qui n'a pas encore réglé sa participation et qui se désiste après communication de la liste d'inscrits à l'organisme prestataire, devra régler une partie du montant qui lui a été facturé initialement dans les conditions suivantes :

- désistement entre 20 et 16 jours francs avant le jour du départ : 20 % du montant du séjour ;
- désistement entre 15 et 4 jours francs avant le jour du départ : 30 % du montant du séjour ;
- désistement 3 jours francs avant le jour du départ : 40 % du montant du séjour.

DIT que ces tarifs sont applicables pour les séjours retenus pour les vacances d'été 2017.

DIT que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 7067-423.

N°59-30032017 PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2017 - FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE PARTICIPATION

A l'unanimité,

MAINTIENT le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association à 1 167 € / élève / an pour l'année 2017.

- DIT** que la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat est exclusive de toute autre participation régulière à ces établissements.
- DIT** que la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat ne sera versée que pour les seuls élèves domiciliés à Neuilly-sur-Seine. Chaque établissement devra justifier la domiciliation des élèves pour lesquels il demandera la participation de la commune.
- DIT** que les effectifs pris en compte pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association au titre de l'exercice 2017 seront ceux déclarés par les établissements à la rentrée scolaire 2016.
- FIXE** ainsi qu'il suit la participation de la Ville de Neuilly-sur-Seine au titre des frais de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association payables sur l'exercice budgétaire 2017 comme suit :

Ecole Saint-Pierre–Saint-Jean	1 167 € x 80 = 93 360 €
Ecole Sainte-Croix	1 167 € x 426 = 497 142 €
Ecole Saint-Dominique	1 167 € x 597 = 696 699 €
Ecole Sainte-Marie	1 167 € x 90 = 105 030 €
TOTAL	1 167 € x 1 193 = 1 392 231 €

IMPUTE la dépense correspondante au compte nature 6574, fonction 212 du budget principal de la Ville 2017.

**N°60-30032017 MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE LA VILLE DE
NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

- APPROUVE** les modifications du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.
- ADOpte** le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants de Neuilly-sur-Seine.
- DIT** que le présent règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants prendra effet le 1^{er} septembre 2017.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats et leurs avenants.

**N°61-30032017 FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES A COMPTER DU 1ER
SEPTEMBRE 2017**

A l'unanimité,

- MAINTIENT** pour l'année 2017, l'application d'un taux d'effort en pourcentage du revenu mensuel, fixé par le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur.
- MAINTIENT** l'application de ce calcul pour les différents modes d'accueil de la petite enfance : régulier, occasionnel et d'urgence au 1^{er} septembre 2017.
- MAINTIENT** l'application du taux d'effort immédiatement inférieur pour chaque enfant accueilli lorsqu'un enfant de la famille présent ou non au sein de l'établissement municipal bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.
- PREND ACTE** que le plancher et le plafond mensuels de revenus fixés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur à ce jour sont respectivement de 674,32 € et 4 864,89 €.

- DECIDE** de maintenir pour l'année 2017 le principe du déplafonnement des ressources mensuelles et de maintenir ce plafond à 9 162 €.
- DIT** qu'en conséquence, les taux d'effort horaire déterminés ci-dessus s'appliquent jusqu'au plafond de 9 162 € de ressources mensuelles.
- MAINTIENT** l'application du tarif maximum pour chacun des enfants des familles refusant de produire les justificatifs de revenus lors de l'inscription de leur(s) enfant(s).
- MAINTIENT** que le tarif horaire pour les enfants placés à la maison d'enfants Quenessen au titre de l'aide sociale à l'enfance est calculé à partir des ressources mensuelles « plancher ».
- DIT** que les recettes correspondant aux participations familiales seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal de la Ville au code nature 7066 et au code fonction 64.

N°62-30032017 **APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

A l'unanimité,

- APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service du contrat Enfance et Jeunesse.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.
- DIT** que les recettes seront imputées au compte 7488 – fonction 421 pour le secteur jeunesse et au compte 7488 - fonction 64 pour le secteur petite enfance, du budget principal de la Ville.

N°63-30032017 **APPROBATION DE LA CONVENTION PRESENTÉE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'OCTROI DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AU BENEFICIAIRE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

A l'unanimité,

- APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique pour la période 2017-2020.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.
- DIT** que les recettes seront imputées au compte 7488 - fonction 64 du budget principal de la Ville.

N°64-30032017 **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT EDOUARD CLAPAREDE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

A l'unanimité,

- APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville et l'Institut Edouard Claparède.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

N°65-30032017 **APPROBATION ET MISE EN PLACE D'UN PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

APPROUVE le Plan Particulier de Mise en Sûreté pour l'ensemble des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville de Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sûreté.

N°66-30032017 **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE D'ACCUEIL POUR L'INTEGRATION DES AVEUGLES ET DES MALVOYANTS DES HAUTS-DE-SEINE (SIAM 92) - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre la Ville et Service pour l'Intégration des Aveugles et des Malvoyants des Hauts-de-Seine annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

N°67-30032017 **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CHŒUR ECCE CANTUS POUR LA REALISATION DE REPRESENTATIONS DANS UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec le Chœur Ecce Cantus domiciliée 2 bis rue du Château 92200 Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le partenariat est conclu à titre gratuit.

N°68-30032017 **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAITRISE DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA REALISATION D'UN SPECTACLE DANS UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Maîtrise des Hauts-de-Seine domiciliée 1 cours de l'Île Seguin à BOULOGNE-BILLANCOURT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le partenariat est conclu à titre gratuit.

N°69-30032017 **CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 21, RUE BEFFROY - SUBSTITUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE PRIMOLENA**

A l'unanimité,

PREND ACTE de la substitution de la société PRIMOLENA dans le cadre de la cession de l'ensemble immobilier sis 21, rue Beffroy / 22, rue Paul Chatrousse à Neuilly-sur-Seine (92200).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente avec la société PRIMOLENA sise 36, rue de Ponthieu à Paris 8^{ème}.

N°70-30032017 **CESSION DU LOT DE COPROPRIETE N°86 DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 22 BIS / 24 TER, RUE DE LA FERME - SUBSTITUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE NATIXIS LEASE IMMO EN QUALITE DE CREDIT-BAILLEUR**

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession du lot de copropriété n°86 dans l'ensemble immobilier sis 22 bis / 24 ter, rue de la Ferme au profit de la société NATIXIS LEASE IMMO, crédit-bailleur, aux mêmes conditions que celles figurant dans la promesse synallagmatique de vente.

DIT que les conditions de la cession restent identiques à celles figurant dans la promesse synallagmatique conclue le 20 octobre 2016.

N°71-30032017 **RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT DE MUTUALISATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DANS LES HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

DECIDE de renouveler l'adhésion au partenariat de mutualisation de l'Information géographique du Département des Hauts-de-Seine.

APPROUVE les termes de la charte partenariale annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion à la charte de Mutualisation de l'Information Géographique, joint en annexe 2 de la charte susvisée.

N°72-30032017 **DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2017 - MODIFICATION - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité,

EMET un avis favorable à la modification de la liste des dérogations au principe du repos dominical pour l'année 2017 accordée aux concessions automobiles établies sur le territoire de la Commune de Neuilly-sur-Seine.

VALIDE la substitution de la date du 11 juin 2017 par celle du 18 juin 2017 dans la liste des dimanches accordée aux concessions automobiles établies sur le territoire de la Commune de Neuilly-sur-Seine en application des dispositions de l'article L. 3132-26 du Code du travail.

N°73-30032017 **TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU COURS DE L'ANNEE 2016**

PREND ACTE des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2016.

N°74-30032017 **ORGANISATION PAR LA VILLE D'UN MARCHÉ DE NOËL EN 2017 - DETERMINATION DU MONTANT DES DROITS DE PLACE**

A l'unanimité,

DECIDE d'organiser un marché de Noël du 2 au 24 décembre 2017 dans un périmètre compris entre la Place Winston Churchill et la Place de l'Hôtel de Ville.

- FIXE** le droit de place à percevoir auprès de chaque exposant à 83 € par jour complet d'ouverture au public par chalet simple, pour une demi-période.
- FIXE** le droit de place à percevoir auprès de chaque exposant à 141 € par jour complet d'ouverture au public par chalet double, pour une demi-période.
- DIT** qu'un artisan louant un chalet simple pendant la durée totale du marché sera tenu de s'acquitter d'un droit de place forfaitaire de 1 620 €. Un premier versement d'un montant de 620 € sera effectué par chaque exposant dès confirmation de sa participation, le solde étant perçu au plus tard le 15 novembre 2017.
- DIT** qu'un artisan louant un chalet double ou deux chalets simples pendant la durée totale du marché sera tenu de s'acquitter d'un droit de place forfaitaire de 2 600 €. Un premier versement d'un montant de 1 000 € sera effectué par chaque exposant dès confirmation de sa participation, le solde étant perçu au plus tard le 15 novembre 2017.
- DIT** qu'un artisan louant, selon les périodes, un ou deux chalets se verra appliquer pour chaque demi-période le tarif par jour correspondant et établi par la présente délibération.
- DIT** que pour tout exposant ne participant pas à la durée totale du marché, le premier versement sera égal à 50% du montant total des droits de place dû, le solde étant perçu au plus tard le 15 novembre 2017.
- DIT** que les sommes versées par les exposants au titre des droits de place forfaitaires ou journaliers sont définitivement acquies par la Ville et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement en cas de désistement.
- DIT** que cette recette sera inscrite au budget communal au compte 70321 - droits de stationnement et de location sur la voie publique - fonction 020, service gestionnaire FINANC-exercice 2017.

**N°75-30032017 CREATION D'UN TARIF INSTAURANT UNE DUREE PERPETUELLE
APPLICABLE AUX CONCESSIONS FUNERAIRES AVEC CHAPELLE AU
CIMETIERE ANCIEN**

A l'unanimité,

- FIXE** à 17 000 € le tarif des concessions funéraires perpétuelles avec chapelles au cimetière ancien, auquel il convient d'ajouter 850 € de droit d'enregistrement perçu par l'Etat.
- DIT** que le présent tarif restera en vigueur jusqu'à modification par nouvelle délibération.
- DIT** que les recettes correspondantes seront affectées au budget communal à l'article 703 11 fonction 026.

**N°76-30032017 CHANGEMENT LEGAL DE L'INDICE DE REFERENCE POUR LE CALCUL DES
INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

A l'unanimité,

- DECIDE** de fixer, à compter 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal Délégué sous réserve de leur prise de fonction effective, déterminée par l'arrêté du Maire les déléguant et dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles précités du Code Général des Collectivités Territoriales, aux taux suivants, en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique :
- Maire : 110,00 % ;
 - Adjoints : 32,56 % ;
 - Conseillers Municipaux Délégués : 11,44 %

DECIDE d'appliquer la majoration résultant de l'application de l'article R. 2123-23-1° du Code Général des Collectivités Territoriales à 15 % au titre de la commune chef-lieu de canton aux indemnités de fonctions de Maire, d'Adjoint soit des indemnités définies comme suit :

- Maire : 126,50 % ;
- Adjoints : 37,44 %

DIT que les indemnités de fonction seront revalorisées en fonction du point d'indice des traitements de la fonction publique.

DIT que les dépenses seront imputées aux comptes 6531 et 6533 – Fonction 021 – Service Gestionnaire D.R.H.

N°77-30032017 REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE POUR LES AGENTS ADHERENTS AU CONTRAT DE PREVOYANCE

A l'unanimité,

DECIDE de maintenir sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité temporaire de travail, d'invalidité permanente et de décès. Pour ces risques, la participation financière de la Ville est accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour son caractère solidaire et responsable.

FIXE le niveau de participation, pour le risque prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2017, à :

- 11,59 € par mois pour l'agent adhérent.

L'évolution du montant ci-dessus fixé reste indexée sur celle du plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

N°78-30032017 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRAINANT LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DE LA COMMUNE DE NEUILLY-SUR-SEINE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE A EFFET DU 1ER JANVIER 2017

A l'unanimité,

DECIDE qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les emplois suivants sont mis à disposition de l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense, pour une durée de 12 mois renouvelable aux conditions de quotité précisées dans le tableau ci-dessous :

Compétences obligatoires de l'EPT	Emploi	Quotité de mise à disposition en %
Plan local d'urbanisme intercommunal	Ingénieur Principal	50
Plan climat - air - énergie	Technicien	5
Assainissement et eau	DGAS	5
	Ingénieur	50
Gestion des déchets ménagers et assimilés	DGAS	5
	Ingénieur	95
	Technicien	95
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	95
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	95
	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	95
	Contrat Emploi Avenir	95

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de services entre l'EPT Paris Ouest La Défense et la Commune de Neuilly-sur-Seine pour l'exercice des compétences suivantes :

- Plan local d'urbanisme intercommunal,
- Plan climat - air - énergie,
- Assainissement et eau,
- Gestion des déchets ménagers et assimilés.

N°79-30032017 **DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS ÂGES D'AU MOINS 15 ANS ET MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

A l'unanimité,

DECIDE le recours par la Commune de Neuilly-sur-Seine aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs.

DECIDE que la présente délibération concerne les secteurs d'activité des services techniques de la collectivité (espaces verts – logistique).

DECIDE que la présente décision est établie pour trois ans renouvelables.

DIT que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux sont ceux usuellement pratiqués par les services techniques de la collectivité (espaces verts – logistique).

DIT que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du CHSCT et adressée concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'agent chargé des fonctions d'inspection compétent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h33.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 7 avril 2017.

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN